



Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées

Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Conseil syndical du 2 février 2024

(Document soumis au débat)

Sommaire

PREAMBULE	1
SYNTHESE des ORIENTATIONS GENERALES ET BUDGETAIRES 2024.....	2
1. Le contexte économique et financier et ses conséquences pour le SDE65.....	8
1-1 Contexte économique et financier international et national.....	8
1-2 Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) - Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (LPFP 2023-2027)	9
1-3 Le prix de l'énergie.....	9
1-4 Taxe Communale sur la Consommation Finale de l'électricité (TCCFE)	9
2. Evolutions des ressources humaines du SDE65	10
2-1 Evolution des effectifs.....	10
2-2 MISE A DISPOSITION et Budgets Annexes	11
2-3 MASSE SALARIALE et REGIME INDEMNITAIRE.....	12
2-4 Mesures de gestion du personnel.....	13
3. Finances du SDE65.....	14
3-1 Budget principal.....	14
3-2 Budgets annexes	15
4. Les perspectives budgétaires du SDE65	16
4-1 Evolutions prévisionnelles des ressources financières du SDE65 – budget principal.....	16
4-2 Evolutions prévisionnelles des ressources financières du SDE65– budgets annexes	21
4-3. Evolutions prévisionnelles des ressources humaines du SDE65 pour 2024.....	21
5. Orientations générales et budgétaires 2024	22
6. Etat de la dette.....	26

Annexes :

ANNEXE 1 - Principales réalisations 2023

ANNEXE 2 - Service Réseaux de distribution électrique et de télécommunication

ANNEXE 3 - Service Eclairage public

ANNEXE 4 - Service Transition énergétique

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires – DOB - représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des Collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.

Imposé par la loi du 6 février 1992, le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

A ce titre, le SDE65, ayant le statut de syndicat mixte fermé réunissant les communes des Hautes-Pyrénées et le SIVOM d'Energie du Pays Toy est tenu d'organiser son Débat d'Orientations Budgétaires.

Avant l'examen du budget, l'exécutif du syndicat présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues,
- la structure et la gestion de la dette contractée,
- la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Cette obligation permet aux élus de débattre des orientations budgétaires qui fixent les priorités à venir, qui seront reprises dans le budget primitif et les deux budgets annexes. Le débat est acté par une délibération spécifique et par la publication de ce rapport.

Pour rappel, en adéquation avec les compétences statutaires que le SDE65 exerce, le syndicat a mis en œuvre trois budgets selon l'application de la réglementation fiscale.

1. Le budget principal

Il couvre notamment les activités :

- des fonctions supports : direction générale, communication, informatique, cartographie, marchés publics, ressources humaines, comptabilité ;
- des investissements sur les réseaux : effacement des réseaux, raccordement des réseaux, extension, éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques... ;
- de l'exploitation et la maintenance des réseaux électriques, éclairage public, signalisation lumineuse ;
- de la transition énergétique : le conseil en énergie partagé, les audits énergétiques sur les bâtiments publics, les animations chaleur renouvelable, le groupement d'achat d'énergie, la gestion de la facture d'énergie de l'éclairage public, les études énergie...

2. Le budget annexe « Energies Renouvelables »

Il porte les activités marchandes comptabilisées dans la régie comme les projets de production d'électricité photovoltaïque ou hydroélectrique avec vente d'énergie.

3. Le budget annexe « réseaux de chaleur »

Il porte les activités marchandes liées à la production de chaleur renouvelable par biomasse ou géothermie, avec vente de chaleur.

La réglementation encadrant le DOB ne donne ni recommandation, ni obligation concernant la forme du Rapport d'Orientations Budgétaires - ROB. Il est donc proposé d'établir un seul ROB réunissant les trois budgets, afin de renforcer la compréhension et la cohérence entre ces derniers.

SYNTHESE des ORIENTATIONS GENERALES ET BUDGETAIRES 2024

Le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de fixer les grandes priorités de l'exercice budgétaire à venir qui s'inscrivent, naturellement, dans une trajectoire pour le mandat, débuté en 2020, et concrétisée par le projet de service 2022-2025.

Un contexte géopolitique tendu et une inflation encore très pesante

La situation géopolitique actuelle est extrêmement tendue et source d'importantes incertitudes.

Aussi, l'énergie est une préoccupation majeure pour l'ensemble de acteurs : collectivités, entreprises, particuliers. Outre la question du coût de l'énergie, se pose également la question de la disponibilité en gaz et surtout en électricité. Des délestages sont encore envisageables au cours de l'hiver 2023/24.

Malgré la reprise d'activité, les tensions sur le marché des matières premières, notamment de l'énergie, ont conduit à une forte augmentation de l'inflation (+5,2% en 2022 et 4,9% en 2023), qui devrait rester encore élevée en 2024 (de 2,5% à 3% sur l'année).

Des finances saines et maîtrisées

Les ressources d'investissement (apportées par la taxe sur l'électricité, les redevances d'investissement d'Enedis négociées dans le nouveau contrat de concession, les aides du FACE, les subventions obtenues auprès de l'Etat, de la Région, du Département...) sont maintenues, voire en augmentation en tenant compte des nouveaux programmes de relance obtenus en 2021 et 2022 (auprès de l'Etat, de la CDC et du FACE) et de ceux à venir par la mobilisation du Fonds vert.

Les budgets annexes, comme la SEML Ha-Py Energies, ont fait l'objet d'approches prospectives, détaillées dans le cadre de business plans tenant compte des prix et taux d'emprunt actualisés et des recettes apportées par la vente de l'énergie et les subventions. Ils sont en croissance et les moyens humains consacrés également.

Les ressources de fonctionnement (apportées par la taxe sur l'électricité, diverses taxes annexes sur les pylônes, la redevance d'exploitation négociée dans le cadre du nouveau contrat de concession, les adhésions et les participations des communes à la maintenance de l'éclairage public, les recettes du réseau de bornes de recharge, la vente des certificats d'économies d'énergie...) sont également stables voire en progression. De nouvelles ressources ont été obtenues auprès de l'ADEME (appel à projet Chaleur renouvelable et gestion du fonds Chaleur) et auprès de la FNCCR (programmes ACTEE et Lum'acte, ...)

Des investissements nécessaires au développement durable des territoires et attendus des collectivités

Des investissements structurants se poursuivent dans nos territoires : renforcement des réseaux de distribution d'électricité, sécurisation et modernisation de l'éclairage public, élaboration d'un schéma départemental de déploiement des IRVE, gestion du groupement d'achat d'énergies, programmes d'économies d'énergie dans les bâtiments publics, réalisation de réseaux de chaleur et de centrales photovoltaïques, développement des projets de chaleur renouvelable, déploiement des projets de la SEML Ha-Py Energies....

L'ensemble de ces opérations permet aux collectivités de réaliser des économies réelles directes, d'aménager le territoire ou de gagner en qualité de vie.

Nombreuses sont les demandes de travaux ou d'interventions faites par les communes au SDE65 qui cherche à y répondre au mieux, en optimisant les crédits alloués, en recherchant de nouvelles sources de financement (appel à projets) et en s'appuyant sur l'engagement quotidien de ses services.

Maintien de l'équilibre budgétaire et maîtrise du niveau d'endettement

En 2024, l'objectif demeure pour le SDE65 de maintenir l'équilibre budgétaire et maîtriser le niveau d'endettement tout en préservant sa capacité d'investissement pour ses collectivités, signe d'une gestion efficiente des ressources. Le développement de nos actions vers l'indispensable transition énergétique et écologique demeure notre axe principal de fonctionnement au service des communes et de plus en plus avec les EPCI.

Cependant, le SDE65 continue de subir la crise actuelle d'approvisionnement.

Nous constatons des délais très importants de mise à disposition des matériaux nécessaires aux travaux, notamment pour les postes et transformateurs mais aussi le matériel d'éclairage public, dont l'attente est de plusieurs mois.

Les équilibres du budget (Dépenses/Recettes) seront atteints aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, malgré l'augmentation des charges :

- en investissement sur le budget principal : grâce aux nouveaux programmes obtenus ou à venir (auprès de l'Etat, de la CDC, d'ENEDIS et du FACE) et grâce à la redevance de concession (R2),
- en fonctionnement sur le budget principal grâce aux recettes issues des participation des communes en application du règlement financier, de la taxe sur l'électricité et sur les pylônes, la redevance de fonctionnement de la concession (R1), la vente des CEE et diverses recettes annexes,
- en investissement et fonctionnement sur les budgets annexes, grâce à l'emprunt, les subventions du fonds Chaleur, et les recettes issues de la vente de la chaleur et de l'électricité.

Des ambitions maintenues

Le SDE65, en 2024, pourra ainsi maintenir les ambitions fixées en matière d'investissement, sur les missions historiques (électrification et éclairage public) et les missions nouvelles (transition énergétique).

Ces ambitions, déclinées dans le projet de service 2022-2026, sont au nombre de 7 :

- 1- Renforcer notre organisation pour améliorer la qualité et la sécurité juridique
- 2- Améliorer les deux missions historiques du SDE (électricité et éclairage public), pour un haut niveau de satisfaction dans le cadre de la nouvelle concession
- 3- Conforter notre rôle de « service public » de la transition énergétique au bénéfice des communes et EPCI
- 4- Investir fortement le développement des énergies renouvelables en diversifiant nos champs d'actions
- 5- Développer la mobilité électrique
- 6- Préparer les enjeux de demain
- 7- Communiquer pour valoriser et faire connaître le SDE65

Ce volontarisme se traduit par notre capacité à tenir un niveau d'investissement comparable à l'année précédente, avec des dépenses prévisionnelles pour 2024 de l'ordre de :

- budget principal (travaux) : 17 M d'€
- budget annexe Chaleur (travaux) : 1,250 M d'€
- budget annexe EnR (travaux) : 600 k€

Les différentes orientations ont été déclinées par service.

Domaine	Orientations principales	Orientations budgétaires	Ressources
RESEAUX ELECTRIQUES	Contrat de concession Enedis : • Mise en place de la nouvelle procédure de financement des extensions de réseaux d'urbanisme • Poursuite du contrôle externalisé des ouvrages, du programme pluriannuel d'investissements (PPI) et de la concession	Budget d'investissement maintenu Soit 8,65 M € HT environ	SDE65, CAS-FACE ENEDIS Participation des communes Emprunt TVA
	Travaux d'électrification / Extension - Renforcement - Sécurisation - Enfouissement : Maintien des volumes et ordres de priorité : travaux coordonnés, fourreaux existants, sécurisation fils nus, démarche qualitative centre bourg		
	Travaux d'électrification - Intempéries : Solde des programmes accordés en 2022 par le FACE au titre du plan de relance. Mise en place d'un nouveau programme intempéries 2023		
	Alimentation des sites isolés en énergies renouvelables : 1 projet photovoltaïque à finaliser et à réaliser (Aulon) 2 nouveaux projets à engager en étude		
RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES	Renouvellement du marché REVEO : Marché sur 3 ans : 2024/2026 Poursuite de l'extension du réseau public du SDE65 : - 11 bornes à charge normale (dont 8 en cours) - 8 stations de recharge rapide (dont 6 en cours) Accompagnement des organismes publics pour l'équipement des parkings en déclinaison de la loi LOM Suivi du Schéma départemental de déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques	Budget d'investissement maintenu de l'ordre de 0.35 M € HT	Etat Département SDE65 Communes EPCI CAS-FACE
MISSION NOUVELLE	Suivi des installations de télécommunication et récupération de la RODP : Poursuite de l'accompagnement des communes qui en font la demande	Cf. charges générales	SDE65

Domaine	Orientations principales	Orientations budgétaires	Ressources
ECLAIRAGE PUBLIC Fonctionnement	Consolidation de notre organisation : - Mettre en œuvre le projet de service - Développer les nouvelles missions de maintenance : IRVE, feux de signalisation et panneaux photovoltaïques... Effectif mis en place en 2023	Budget de fonctionnement maintenu	TCFE Participation des communes, programme LUMACTE
	Généralisation des diagnostics et plans lumières en régie : Terminer le programme Lum'acte		Programme Lum'acte (CEE)
	Assistance aux communes sur la facture énergétique - Budget en baisse en lien avec : la baisse du prix de l'électricité de l'EP % 2023 et les extinctions de milieu de nuit - Accompagner la gestion dynamique de l'éclairage public (extinction ou réduction)		Interne
ECLAIRAGE PUBLIC Investissement	Rénovation de l'éclairage public : - Accélérer la rénovation grâce au Fonds vert (cible : 1.5 M € en 2024) - Lancer le nouveau programme « Tête en Led » (4.5 M € dont 3 en 2024) - Poursuivre les opérations programmées antérieurement (2.5 M € en 2024)	<u>Budget</u> d'investissement en hausse de l'ordre de 7.5 M € HT	SDE65 CDC Communes Etat, R2
	Eclairage des stades et illuminations : Maintenir cette prestation complémentaire afin de répondre aux demandes mais sans participation financière du SDE65		SDE65 Communes Fonds massif
	Accompagnement des opérations d'enfouissement de réseaux : Mettre en place les budgets correspondant aux opérations en travaux		SDE65 Communes
	Lutte contre la pollution lumineuse : Relance d'un programme de restauration de trames sombres sur des communes du PNP à fort enjeu biodiversité (0.3 M€ HT)		Communes

Domaine	Orientations principales	Orientations budgétaires	Ressources
CONSEIL EN ENERGIE	Renouvellement du marché d'achat d'énergies : Période 2026-2028 Poursuite de l'accompagnement des acheteurs publics pour l'achat d'énergies	Fonctionnement de l'ordre de 0.4 M d'€	SDE65 FNCCR CEE communes
	Accompagnement des communes sur les économies d'énergie : • Pré-diagnostic et notes techniques • Réalisation ou pilotage des audits énergétiques • Suivi des consommations (Deepki) et base de données bâtiments publics		
	Poursuite du programme ACTEE engagé avec la FNCCR : • Engagement du parcours "bâtiments publics" en lien avec l'AREC		
	Suivi des conventions de partenariat avec les EPCI, pour le conseil en énergie (réunions périodiques)		
	Poursuite de la réflexion sur la valorisation des CEE pour les communes, en partenariat avec un prestataire extérieur		
ENR ELECTRIQUES (budget annexe)	Réalisation ou lancement de 5 à 7 petits projets communaux (<160 kWc) : Les recettes seront en hausse (vente d'énergie)	Investissement de l'ordre de 0.6 M d'€	Emprunt Vente d'électricité
	Développement des projets d'autoconsommation : • Accompagnement des collectivités		
CHALEUR RENOUVELABLE (budget annexe)	Exploitation des réseaux en service : • Castelnau-Magnoac • Luz-Saint-Sauveur • Ibos • Trie sur Baïse	Investissement de l'ordre de 1.250 M d'€	Ademe Région Emprunt Vente de Chaleur Ademe
	Travaux suivant transfert de compétence : • Réseaux de chaleur d'Odos, de Loures-Barousse et de Bazus-Aure • Réseau de chaleur de Saint-Lary (démarrage, suivant marché global de performance) • Etude de nouveaux projets (Vidouze, Sénac...)	Fonctionnement de l'ordre de de 460 K€ sur budget annexe	
	Contrat Chaleur Renouvelable Territorial Renouvellement du contrat précédent fixant un objectif de production de 14 GWh/an de chaleur renouvelable à l'horizon 2026 pour 22 installations Accompagnements des projets portés par des établissements publics et privés	CCRT : Fonctionnement 160 k €/an	
CHALEUR RENOUVELABLE (budget principal)	Animation Chaleur Renouvelable Mise en place du nouveau contrat	Fonctionnement de l'ordre de 0.4 M d'€ sur budget principal	Europe (FEDER) Etat Région CD65
	Gestion du Fonds Chaleur à l'échelle départementale		

SEML HA-PY ENERGIES	Augmentation des ressources financières de la SEM (par ajout au capital Social ou apport en CCA)	Investissement 400 k € Fonctionnement : Mise à disposition de moyens humains et matériels pris en charge financièrement par la SEML 120 k €	SDE65 SEM
	Travaux : - Mise en service d'une grande installation PV (Oroix-Pintac-12 MW) - Réalisation de 3 centrales - Enercoop (1M W) - Engagement de nouveaux projets (toitures PV et ombrières)		
	Etudes de développement de nouveaux projets photovoltaïques, conformément au business plan : Prise de participations dans des sociétés projets (SPV), études Institution Adour, partenariat avec Enercoop,...		
	Développement de projets en autoconsommation individuelle et collective, et des projets de moyenne surface : En accompagnement ou en tiers-financement		
	Diversification de l'activité de la SEM : Etudes de nouvelles opportunités dans d'autres énergies renouvelables (méthanisation, bois-énergie, ...)		

Service administratif

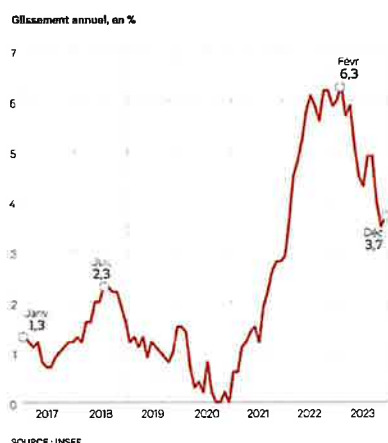
Domaine	Orientations principales	Orientations budgétaires	Ressources
CHARGES GENERALES	Renforcement administratif et juridique : Recrutement d'un directeur adjoint administratif et juridique pour renforcer l'organigramme	Fonctionnement en hausse Investissements maintenus de l'ordre de 0,5 M d'€	SDE65
	Masse salariale : en augmentation, en lien avec le développement des missions et les recrutements réalisés et à venir. Plusieurs recrutements en 2024 : - Directeur adjoint - Agent de maintenance de l'EP (poste créé en 2023) - Remplacement de 3 agents suite à des départs		
	Communication : Actions et budgets maintenus		
	Investissements matériels : - Renouvellement de 1 VL, 1 VU et 1 nacelle - Renouvellement informatique classique - Aménagements des locaux : réalisation de l'aménagement de l'entrée du SDE65 et d'une nouvelle salle d'archives pour l'éclairage public (100 k€) - Lancement des travaux d'extension du garage (travaux sur 2024 et 2025)		

1. Le contexte économique et financier et ses conséquences pour le SDE65

1-1 Contexte économique et financier international et national

La croissance économique mondiale a été forte sur les exercices 2021 à 2023, en lien avec la reprise de l'activité économique après la crise sanitaire de 2020. Elle serait encore de +3 % en 2023, avec un ralentissement pour les pays avancés et une croissance plus dynamique pour les pays émergents.

En ce qui concerne la France, le taux de croissance du PIB en volume a été respectivement de +6,8 % en 2021 et +2,5 % en 2022. Elle décélérerait en 2023 à +1 % et devrait légèrement augmenter en 2024 à +1,4 %.



Cette forte reprise d'activité, ainsi que la guerre en Ukraine, ont eu pour conséquence des tensions sur le marché des matières premières, notamment de l'énergie. Les prix de ces dernières se sont envolés et restent très volatiles. L'inflation a fortement augmenté ces deux dernières années et a concerné l'ensemble de l'économie mondiale. En France, l'inflation s'est élevée à +5,2 % en 2022 et 4,9 % sont prévus sur 2023, bien au-delà des 2 % fixés comme limite par la Banque Centrale Européenne.

Un repli est anticipé en 2024 avec une prévision de 2,5 % à 3 % sur l'année. Toutefois, des incertitudes demeurent, liées pour l'essentiel à l'évolution du coût des matières premières et au contexte politique international.

Cette situation a eu une conséquence directe sur les prix des travaux du SDE65. Nos marchés signés en 2021 connaissent, via le mécanisme de l'actualisation des prix, des hausses de l'ordre de 15 %.

Cette hausse est encore plus forte sur le prix des matériaux qui peut atteindre pour les consommables de l'éclairage public par exemple entre 20 et 30 %. Elle explique en partie un accroissement du déficit d'exploitation de l'éclairage public qui est passé de 30 à 50 % en 3 ans.

Afin de lutter contre cette envolée de l'inflation, après des années de taux très bas voire négatifs pour soutenir la croissance, les banques centrales ont décidé des hausses fortes de leurs principaux taux directeurs à partir de 2022, impactant les taux monétaires. Aujourd'hui, les taux courts convergent autour de 4 %, les taux à 10 ans se situent à plus de 3 %.

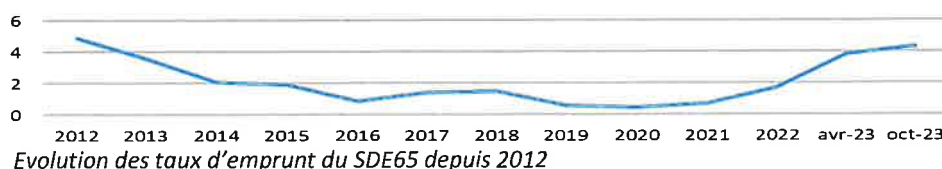
Une détente des taux directeurs est anticipée fin 2024, avec une projection de ces derniers autour de 3 % à l'horizon 2025.

En France, les marges pratiquées par les organismes prêteurs sont à la hausse (+0,20 % en moyenne). Ces hausses cumulées à des taux bancaires élevés conduisent à un renchérissement des coûts de financement pour les collectivités.

Ainsi, les collectivités doivent développer la recherche de financement par projet afin de bénéficier au mieux d'offres adaptées, notamment d'offres « vertes » plus compétitives que des offres globales sur l'ensemble des opérations gérées.

Pour le SDE65, cette situation a une conséquence sur le coût de sa dette et la faisabilité financière des investissements : d'une part 1/3 de la participation des communes est financé via l'emprunt mutualisé, d'autre part, les investissements sur les budgets annexes sont couverts en grande partie par l'emprunt.

Les taux d'emprunt sur le budget principal ont été en 2023 de 3.82 % en avril et de 4.31 % en octobre



Le Projet de Loi de finances 2024 retient l'hypothèse d'une activité économique qui resterait solide, avec un regain de la production industrielle et des exportations, ainsi qu'une consommation des ménages relativement soutenue. Le taux de croissance s'établirait à +1,4 % contre 1 % en 2023.

Ceci serait rendu possible par le reflux de l'inflation estimée entre 2,5 % à 3 % en 2024 contre +4,9 % en 2023. Celui-ci repose sur l'hypothèse d'un fort ralentissement du prix des matières premières et des coûts de production des biens manufacturés.

Il s'appuie également sur l'impact des mesures prises par le Gouvernement pour protéger la population française d'une trop forte hausse des prix de l'énergie (bouclier et amortisseur sur les tarifs de vente réglementés notamment). L'inflation du prix des services devrait prendre le relais, en lien avec l'augmentation des salaires, mais devrait rester maîtrisée. Toutefois, le PLF 2024 précise l'existence d'incertitudes sur l'évolution des cours du pétrole et du gaz sur l'année à venir.

Concernant les mesures dans le cadre de la transition énergétique, qui peuvent impacter directement le SDE65, le Fonds vert est doté d'une enveloppe d'engagement de 2,5 milliards d'euros et de 1,1 milliard d'euros de crédits de paiement.

À noter également que les outils de financement verts n'ont jamais été aussi importants (programme FEDER 2021-2027 doté de 9,1 milliards d'euros, financements ADEME à hauteur de 4,2 milliards d'euros en 2023 par exemple).

1-3 Le prix de l'énergie

Après la hausse record de 2023, le prix de l'électricité obtenu dans le cadre du groupement d'achat sera de l'ordre des valeurs de 2022.

Le PLF 2024 précise les mesures relatives à la protection des consommateurs d'électricité. Ainsi :

- les TRVE seront maintenus avec une hausse maximale de 10 %
- l'amortisseur d'électricité (compensation de l'Etat pour des prix supérieurs à 250 €/MWh) sera amélioré (prise en charge de 75 % au lieu de 50 %)
- le filet de sécurité sera aussi maintenu

Le budget 2024 sera donc équivalent :

- augmentation des charges internes
- augmentation de la consommation électrique de l'éclairage public

1-4 Taxe Communale sur la Consommation Finale de l'électricité (TCCFE)

Depuis 2023, le SDE65 ne perçoit plus la taxe auprès des fournisseurs d'énergie. C'est l'Etat qui le fait et reverse la somme sur la base de versements trimestriels calculés sur la base 2021, avec un coefficient d'actualisation, et corrigée en fin d'année sur la base 2022 consolidée.

Dans le cadre des mesures de protection des hausses du prix de l'énergie, le Gouvernement a fixé à 1€/ MWh la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de l'Electricité (TICFE), mais a compensé la part de la TCCFE des collectivités.

Cette ressource sera donc stabilisée en 2024 autour de 3.4 millions d'euros environ pour le SDE65.

2. Evolutions des ressources humaines du SDE65

Evolution des effectifs

Le total des effectifs comprend les fonctionnaires et les contractuels.

Le SDE65 comptait au 1^{er} janvier 2023 43 agents et au 1^{er} janvier 2024, 45

En 2024, nous devrions être 46, qui est l'effectif cible du projet de service.

EFFECTIF au 1^{er} janvier 2023 :

Au 1^{er} janvier 2023, l'effectif pourvu du SDE65 se décomposait ainsi :

Agents titulaires :

FILIERE ADMINISTRATIVE	A	1
	B	3
	C	3
FILIERE TECHNIQUE	A	2
	B	9
	C	17

TOTAL TITULAIRES

35

Agents contractuels :

FILIERE ADMINISTRATIVE	A	0
	B	0
	C	0
FILIERE TECHNIQUE	A	2
	B	2
<i>Dont 2 apprentis</i>	C	4

TOTAL CONTRACTUELS

8

DEPARTS en 2023

- mutation : 1
- fin de CDD : 3
- fin de contrat d'apprentissage : 2

RECRUTEMENTS réalisés en 2023

- contrat de projet CDD : 1
CDI sur emploi permanent : 1
- CDD sur emploi permanent : 4
- CDD pour remplacement d'agent : 1

EFFECTIF au 1^{er} janvier 2024 :

Au 1^{er} janvier 2024, l'effectif pourvu du SDE65 se décompose ainsi :

Agents titulaires :

FILIERE ADMINISTRATIVE	A	1
	B	3
	C	4
FILIERE TECHNIQUE	A	2
	B	10
	C	15

TOTAL TITULAIRES**35****Agents contractuels :**

FILIERE ADMINISTRATIVE	A	0
	B	0
	C	0
FILIERE TECHNIQUE	A	2
	B	4
	C	4

TOTAL CONTRACTUELS**10****MISE A DISPOSITION et Budgets Annexes**

- Convention de gestion avec la SEMI Ha-Py Energies :
 - 1 agent de catégorie A – filière technique : Jean Chaneac
 - 0.25 agent de catégorie A – filière administrative : Florence Armary
- Agent affecté sur budget annexe Photovoltaïque :
 - 1 agent de catégorie A – filière technique : Ambroise Claverie
- Agent affecté sur budget annexe Chaleur renouvelable :
 - 1 agent de catégorie B – filière technique : Denis Maumus

MASSE SALARIALE et REGIME INDEMNITAIRE

Sur Budget Principal 2023 : 2 330 816.40 €

Sur Budget Annexe :

- Photovoltaïque : 11 647.84 € soit 20% du coût de l'agent
- Chaleur renouvelable : 57 362 € soit l'intégralité du coût de l'agent

Régime indemnitaire :

PLAFONDS MAXIMUM VOTES EN 2018 AU SEIN DU SDE65 pour l'IFSE :

	Groupe 4	Groupe 3	Groupe 2	Groupe 1
Catégorie C <i>F. Technique</i> <i>F. Administrative</i>			9 000 9 000	10 000 10 000
Catégorie B <i>F. Technique</i> <i>F. Administrative</i>		10 000 10 300	14 000 12 000	17 000 14 000
Catégorie A <i>F. Technique</i> <i>F. Administrative</i>		17 000 20 500	20 000 25 000	40 000 33 600

Catégorie C :

G2 : agent d'exécution

G1 : encadrement de proximité, expertise

Catégorie B :

G3 : expertise, chargé de mission

G2 : adjoint à un responsable de service, expert conseiller technique

G1 : responsable de service

Catégorie A :

G4 : chef de service sans encadrement

G3 : chef de service avec encadrement

G2 : chef de pôle

G1 : direction générale, emplois fonctionnels

Complément indemnitaire annuel (CIA) :

Montants minimum versés sur l'année 2023 : 300 euros par agent.

Montants maximum versés sur l'année 2023 : 800 euros par agent.

Mesures de gestion du personnel

Règlement intérieur :

Délibération du 22 novembre 2013 approuvant le règlement intérieur

Temps de travail :

Délibération du 27 décembre 2001 modifiant le temps de travail (passage de 39 h à 35 h).

Télétravail :

Délibération DEL42-03-2020 du 6 mars 2020 pour la mise en place du télétravail.

Il est contrôlé régulièrement par la GRH et les chefs de service.

Astreinte et Heures supplémentaires :

Il existe deux types d'astreinte au SDE65 qui concernent l'éclairage public : astreinte d'exploitation, astreinte de sécurité.

Les heures supplémentaires ne sont rémunérées au sein du SDE65 que pour les agents de catégorie B et C, essentiellement à l'occasion de sorties de l'astreinte.

Montants correspondant aux heures supplémentaires en 2023 :

Cat C : 4 962.77 €	}	soit un total de 6 434.91 €
Cat B : 1 472.14 €		

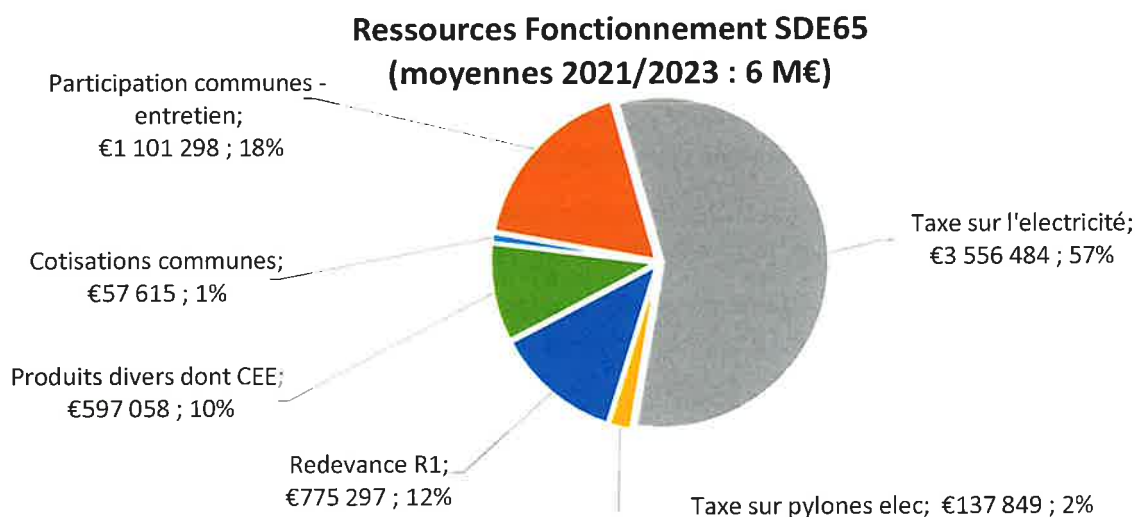
3. Finances du SDE65

3-1 Budget principal

Les ressources principales du Syndicat, hors gestion des factures d'énergie de l'éclairage public des communes (qui représentent une somme annuelle en dépense et en recette de 2.5 M € environ), sont les suivantes :

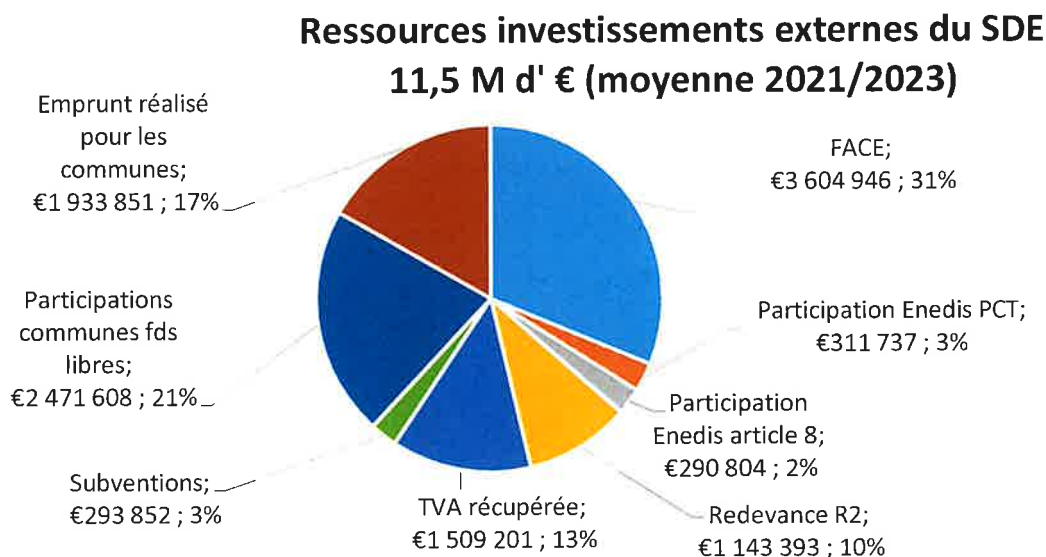
Ressources de fonctionnement : de l'ordre de 6 M € - stable

- Cotisations des communes
- Redevance d'exploitation de la concession Enedis (R1)
- Taxe sur la consommation finale de l'électricité
- Taxe sur les pylônes électriques
- Produits exceptionnels et ente CEE
- Participation des communes aux charges d'entretien de l'éclairage public

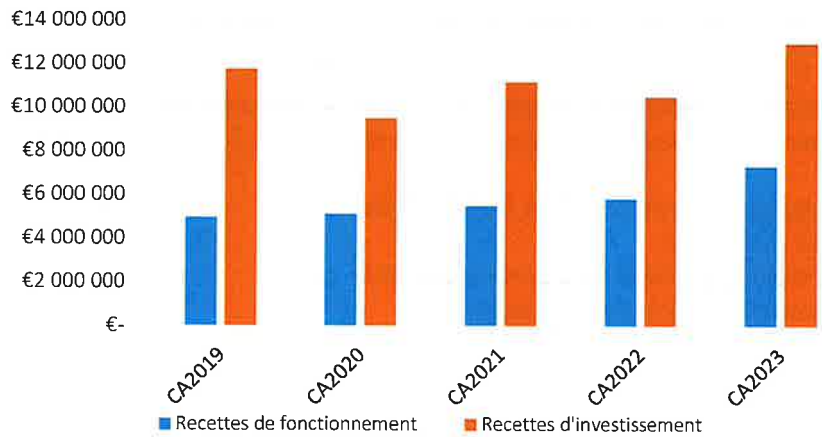


Ressources d'investissement : de l'ordre de 11.5 M € - assez stable (fluctuation de 10 % maximum)

- Compte d'affectation spéciale FACE : électrification rurale.
- Redevance d'investissement de la concession Enedis (R2).
- Participation Enedis pour l'enfouissement des réseaux des communes urbaines (article 8).
- Participation des communes aux investissements.
- Subventions des partenaires publics : ADEME, Etat, Région, Département.
- Récupération de la TVA sur travaux d'investissement.



Evolution des ressources du SDE



3-2 Budgets annexes

Les deux budgets annexes (Chaleur renouvelable et ENR électrique) ont été créés en 2018. Ils ont vocation à être équilibrés par la vente de chaleur ou d'électricité renouvelable et les subventions.

Ces budgets sont à vocation commerciale (SPIC) : ils relèvent de l'instruction comptable M5 et sont soumis à la TVA et à l'impôt sur les bénéfices. Ils sont établis en Hors Taxe.

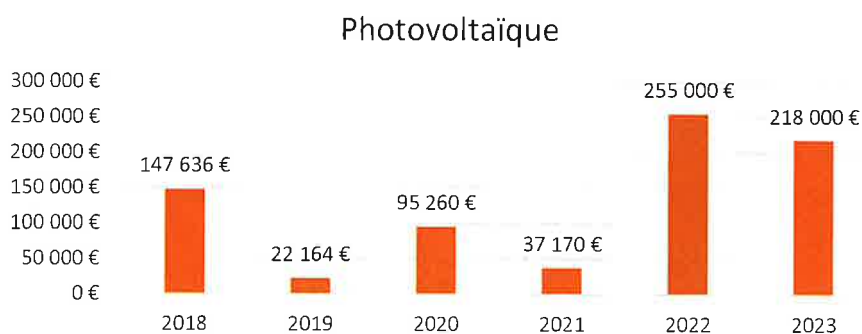
Les investissements sont essentiellement couverts par les subventions sollicitées et l'emprunt, complétés des bénéfices d'exploitation qui ont vocation à grandir avec le temps.

Ces budgets n'impactent donc pas le budget principal. Les prévisions budgétaires sont calées sur les ambitions en matière de réalisation des équipements et du montant des aides financières susceptibles d'être obtenues.

Travaux réalisés depuis 2018 – réseaux chaleur



Travaux réalisés depuis 2018 – toitures PV



4. Les perspectives budgétaires du SDE65

4-1 Evolutions prévisionnelles des ressources financières du SDE65 – budget principal

- Une ressource de fonctionnement en hausse pour équilibrer l'augmentation des charges

Depuis 2019, le SDE65 gère les factures d'électricité d'éclairage public de plus de 300 communes, ce qui représente un volume de 2.5 millions d'euros environ, qui s'équilibre en dépense et en recette (cette énergie étant reportée sur les communes bénéficiaires).

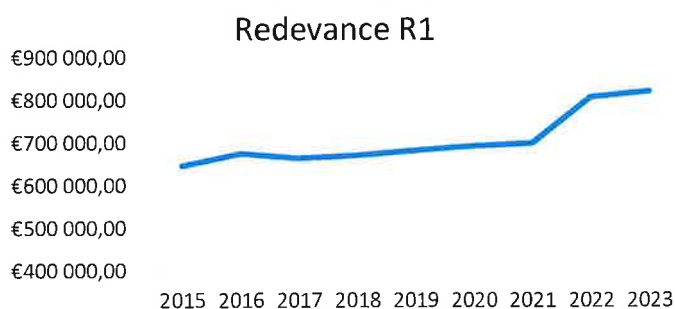
Le prix de l'électricité va légèrement diminuer en 2024 pour l'éclairage public (quelques %).

La ressource principale du SDE65 reste la taxe communale sur l'électricité. Elle est en augmentation régulière, avec des fluctuations liées à la rigueur des hivers. Elle est amenée à continuer à augmenter dans le futur avec la diminution des énergies fossiles.

Depuis le 01/01/2023, c'est l'Etat qui la perçoit pour la reverser au SDE65. Cette réforme a conduit à un versement exceptionnel en 2023, car nous avons touché en plus de la redevance 2023 le 4ème trimestre 2022.



Avec le changement de contrat de concession, la redevance de fonctionnement dite R1 versée par Enedis a augmenté d'environ 90 K€. Cette ressource sera en légère hausse avec une augmentation indexée sur le coût de la vie, le nombre d'abonnés au réseau et les longueurs de réseau.



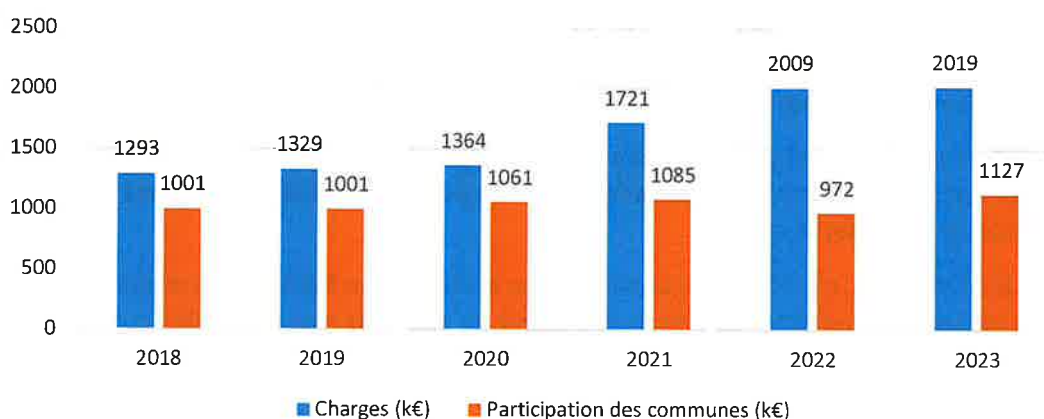
En ce qui concerne les cotisations des communes sur la section de fonctionnement, cette recette a été augmentée en 2023 pour financer les missions « gratuites » du SDE65, de plus en plus nombreuses : groupement d'achat d'énergies, suivi énergétique, conseil en énergie, gestion de la facture de l'éclairage public, audits énergétiques, prêt de matériel... Elle reste minime pour les communes (de 50 à 800 euros).

La recette générée est de 86 000 euros environ.

En ce qui concerne la participation des communes aux charges d'entretien et de maintenance, celle-ci permet au SDE65 de financer ce service dont les dépenses sont équilibrées grâce à la taxe sur l'électricité.

Jusqu'en 2020, le SDE65 consacrait de l'ordre de 300 000 euros de fonds propres (30 % des charges) pour équilibrer le service éclairage public. En 2021, ce montant est passé à 650 K€ (40 % des charges) et en 2022 à 1 000 K€ (50 % des charges). En 2023, ce montant est légèrement inférieur à 2022.

évolution du compte d'exploitation - maintenance EP



Pour rétablir l'équilibre de ce compte et revenir à l'équilibre de 30 % de participation du SDE65 de taxe d'électricité, il a été décidé début 2023 :

- d'augmenter le montant du point lumineux de 2 € pour les communes rurales et de 2.5 € pour les communes urbaines. Recette de l'ordre de 150 000 €. Cette recette ne sera faite que cette année 2024,
- d'affecter la recette de la vente des CEE sur ce service maintenance. Recette de l'ordre de 200 000 €,
- d'affecter la recette d'ingénierie de l'EP sur ce service.

Pour 2023, l'équilibre financier s'établit ainsi :

Dépenses : 2 019 K€

Recettes : 2 019 k€ Participation des communes : 1 128 k€

Vente des CEE : 220 k€

Recette d'ingénierie : 62 k€

Solde sur Taxe d'électricité : 609 k€

En ce qui concerne l'exploitation et la maintenance des feux de signalisation et des IRVE, les recettes apportées par augmente en raison du développement de cette activité. Ce service est à l'équilibre.

Il en est de même pour les bornes de recharge dont le nombre augmente ainsi que la fréquentation.

Résultat financier – entretien des feux tricolores :

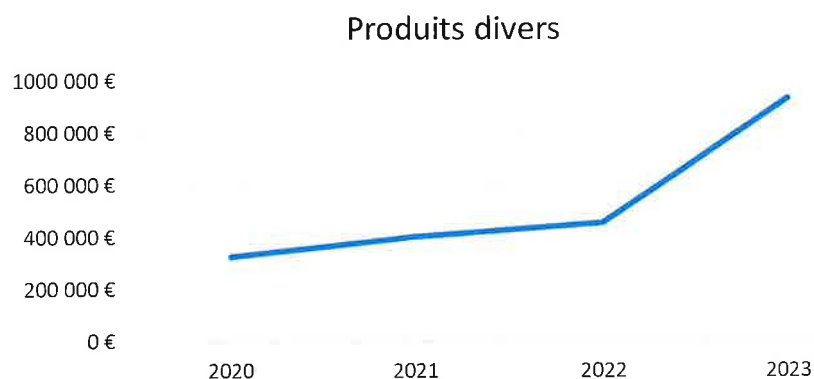
- Dépenses 24 207 € TTC
- Participation des communes au service 27 520 € TTC

Résultat financier – entretien des IRVE :

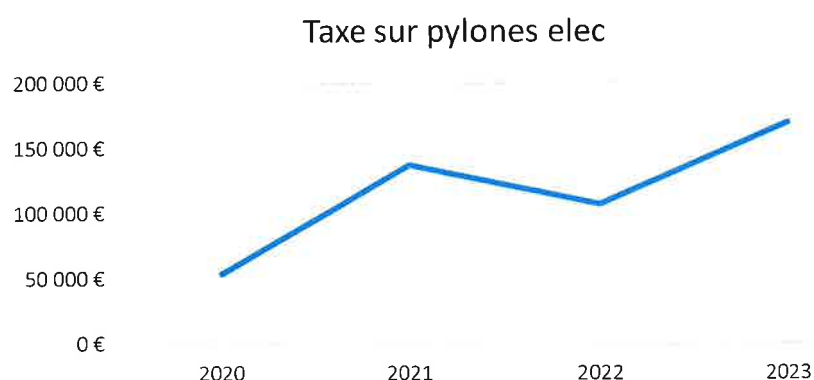
- Dépenses 355 000 € TTC
- Recettes Reveo 257 000 €
- Participation des communes au service 48 000 €
- Participation SDE65..... 50 000 €

La ressource « produits divers » est également en augmentation, en lien d'une part avec la vente des CEE de la rénovation de l'éclairage public, d'autre part avec les missions d'animation financées par l'ADEME. Cette ressource a permis d'augmenter les effectifs de la transition énergétique.

Elle a augmenté significativement en 2023 en lien avec la vente des CEE et les missions ADEME.



Enfin la taxe sur les pylônes est liée à l'utilisation des ouvrages électriques par les réseaux de télécommunication. Celle-ci a augmenté depuis 2020, en lien avec le déploiement de la fibre.



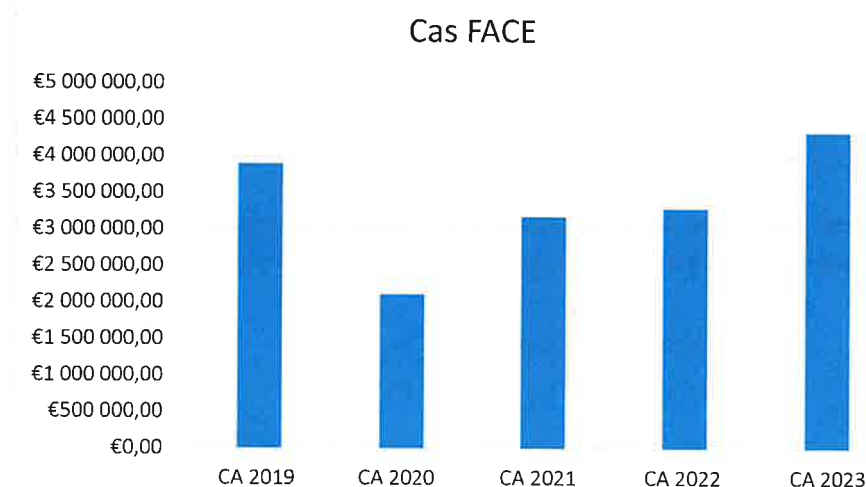
Conclusion : le budget principal de fonctionnement peut être maintenu, voire légèrement augmenté, au même niveau qu'en 2023, autorisant l'engagement d'actions nouvelles.

- **Des ressources d'investissement en hausse, en lien avec la mise en place de nouveaux financements (de l'Etat en particulier)**

La 1^{ère} ressource d'investissement du SDE65 pour les travaux d'électrification est le CAS-FACE : compte d'affectation spéciale d'amortissement des charges d'électricité par le Ministère de l'écologie.

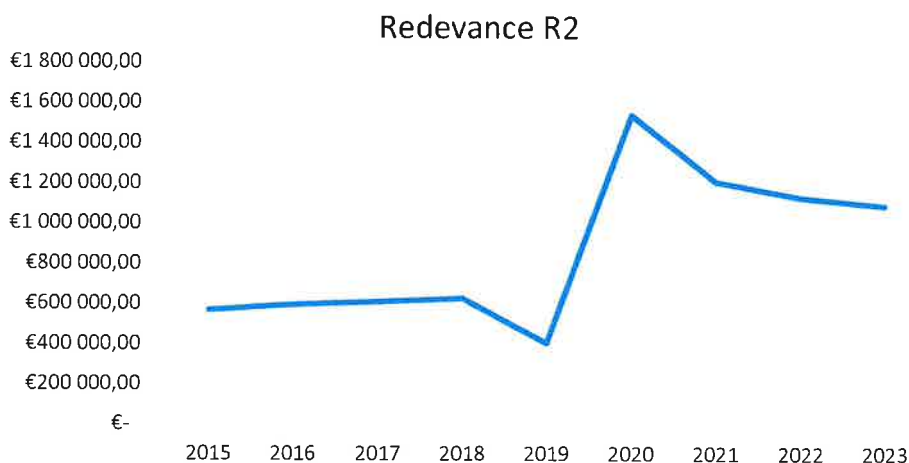
Celle-ci représente de l'ordre de 3.5 M €/an et est versée en fonction de la réalisation des programmes qui se réalisent sur une durée de 4 ans maximum.

En baisse régulière jusqu'en 2020 (-4 % an), elle a été augmentée depuis, en lien avec les intempéries et des programmes spécifiques au plan de relance. Les programmes financés par le CAS FACE le sont entre 65 et 80 % du montant HT.



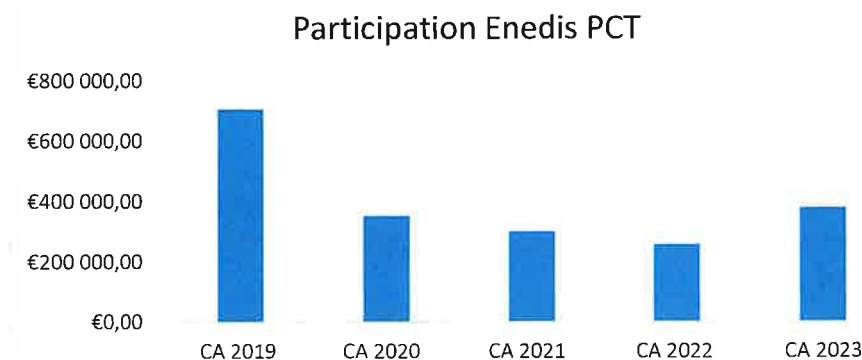
La ressource d'investissement issue de la concession Enedis (R2) était jusqu'à présent liée au volume des travaux réalisés par le SDE en matière d'électrification hors programmes FACE, et aux travaux réalisés sur l'éclairage public (avec un décalage d'un an). L'augmentation de la R2 de 2020 à 2022 est directement liée aux nombreuses opérations menées en matière d'éclairage public.

A partir de 2022, avec le changement de mode de calcul, la R2 est très peu financée par les travaux d'éclairage public. Par contre, par effet de lissage, et tenant compte des travaux réalisés en électrification hors FACE, celle-ci reste élevée (2022 : 1 114 k€, 2023 : 1 091 k€). A terme, elle se situera autour de 900 k€, ce qui est supérieur aux valeurs des années 2010 à 2018 (600 k€).



Enedis apporte au SDE65 deux autres ressources d'investissement : une aide à l'enfouissement des lignes électriques en secteur urbain (article 8 de la concession) et 40 % des travaux d'extension de réseaux pour le développement urbain. La R2 a été négociée à 350 000 euros dans le nouveau contrat (contre 250 000 actuellement) ce qui permet un volume de travaux de cette nature plus important.

Par ailleurs, la participation PCT vient équilibrer les dépenses générées par les travaux d'extension de réseaux, sachant que le complément est apporté par les communes bénéficiaires. Cette recette est donc directement proportionnelle aux travaux réalisés. Elle est en baisse, en lien avec la diminution des extensions d'urbanisme mais a été un peu plus forte en 2023.

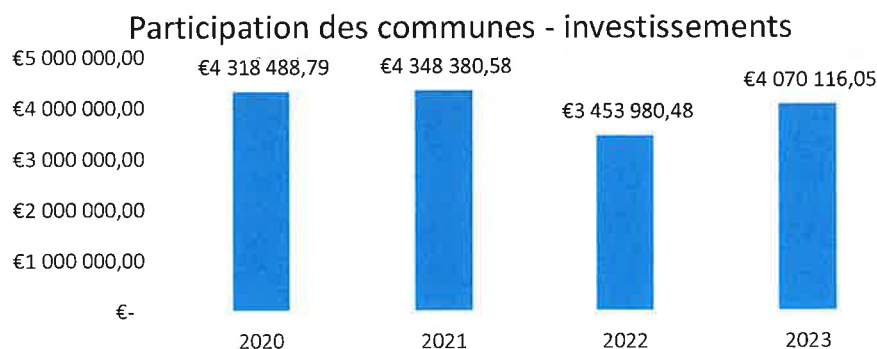


En ce qui concerne l'éclairage public, les investissements sont soutenus par les financements externes (TEPCV, plan de relance) que va chercher le SDE en répondant aux appels à programmes.

Pour 2023, quatre programmes vont stimuler les investissements : Intracting CDC, restauration des trames sombres, pose d'horloges numériques programmables, Fonds vert.

La récupération de la TVA se fait par deux moyens : directement dans le cadre des travaux effectués sur les réseaux concédés, exploités par ENEDIS et avec un décalage d'une année pour les autres travaux (EP essentiellement) via le FCTVA. Cette ressource est donc en lien direct avec les travaux effectués les années N et N-1.

L'équilibre final de la section d'investissement se fait d'une part par l'excédent de la section de fonctionnement et d'autre part par les participations des communes aux travaux dont elles sont bénéficiaires (fonds de concours)



Conclusion : le budget principal d'investissement peut être maintenu, voire légèrement augmenté, au même niveau qu'en 2023, autorisant l'engagement d'actions nouvelles.

4-2 Evolutions prévisionnelles des ressources financières du SDE65– budgets annexes

Pour 2023, comme les années à venir, les ressources externes sont bien connues puisqu'il s'agit :

- Pour le budget annexe Chaleur renouvelable : du Fonds Chaleur et des aides de la Région, qui sont bien connus des services et sont stables en 2023.
- Pour le budget annexe ENR-électriques : du prix de rachat de l'électricité renouvelable (le SDE65 n'intervenant que pour des petits projets sur lesquels l'Etat intervient par le biais d'un tarif d'achat défini par tranche de puissance installée). Ce prix de rachat est actualisé par la CRE tous les 3 mois, en baisse régulière.
- A titre exceptionnel, des financements plus exceptionnels ont pu être obtenus de l'Etat : programme DSIL-plan de relance.

Les orientations budgétaires sur ces chapitres sont au final liées :

- Pour le budget annexe Chaleur renouvelable : à l'avancement des programmes d'études et des prévisions de validation des projets par les collectivités concernées d'une part et par les financeurs, d'autre part.
- Pour le budget annexe ENR-électriques : sur la base d'objectifs de travaux (cible : 5 à 10 toitures PV/an)

4-3. Evolutions prévisionnelles des ressources humaines du SDE65 pour 2024

Voir en annexe le rapport sur les ressources humaines.

Sur Budget Principal 2023 : la masse salariale et le régime indemnitaire représentent 2 213 077.20 €

En 2024 ces charges vont augmenter, compte-tenu d'une part de l'évolution des salaires (cf. point d'indice et promotions) d'autre part du recrutement d'un directeur adjoint décidé en 2023.

Sur Budget Annexe :

- Photovoltaïque : 7 754.85 € soit 15% du coût de l'agent
- Chaleur renouvelable : 57 362.52 € soit l'intégralité du coût de l'agent affecté

Ces charges seront augmentées en 2024 compte-tenu d'une part de l'évolution des salaires (cf. point d'indice et promotions) d'autre part de la prise en compte plus importante des parts salariales sur le budget photovoltaïque.

5. Orientations générales et budgétaires 2024

Les orientations suivantes ont été présentées au Bureau syndical du 18 janvier 2024 avant d'être proposées au Comité syndical. Elles tiennent compte de l'évolution des missions envisagées, des objectifs de réalisation des projets et des prévisions financières exposées ci-dessus.

Elles ont été établies par service dans le cadre d'un travail très détaillé : voir annexes 2, 3 et 4.

5-1 – service Réseaux de distribution électrique et de télécommunication

Objectifs cibles : Maintenir et sécuriser le réseau de distribution électrique tout en poursuivant l'enfouissement des lignes – Mettre en place le nouveau contrat de concession – Développer les bornes de recharge des véhicules électriques – Equiper les sites isolés.

Domaine	Orientations principales	Orientations budgétaires	Ressources
RESEAUX ELECTRIQUES	Contrat de concession Enedis : • Mise en place de la nouvelle procédure de financement des extensions de réseaux d'urbanisme • Poursuite du contrôle externalisé des ouvrages, du programme pluriannuel d'investissements (PPI) et de la concession	Budget d'investissement maintenu Soit 8,65 M € HT environ	SDE65, CAS-FACE ENEDIS Participation des communes Emprunt TVA
	Travaux d'électrification / Extension - Renforcement - Sécurisation - Enfouissement : Maintien des volumes et ordres de priorité : travaux coordonnés, fourreaux existants, sécurisation fils nus, démarche qualitative centre bourg		
	Travaux d'électrification - Intempéries : Solde des programmes accordés en 2022 par le FACE au titre du plan de relance. Mise en place d'un nouveau programme intempéries 2023		
	Alimentation des sites isolés en énergies renouvelables : 1 projet photovoltaïque à finaliser et à réaliser (Aulon) 2 nouveaux projets à engager en étude		
RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES	Renouvellement du marché REVEO : Marché sur 3 ans : 2024/2026 Poursuite de l'extension du réseau public du SDE65 : - 11 bornes à charge normale (dont 8 en cours) - 8 stations de recharge rapide (dont 6 en cours) Accompagnement des organismes publics pour l'équipement des parkings en déclinaison de la loi LOM Suivi du Schéma départemental de déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques	Budget d'investissement maintenu de l'ordre de 0.35 M € HT	Etat Département SDE65 Communes EPCI CAS-FACE
MISSION NOUVELLE	Suivi des installations de télécommunication et récupération de la RODP : Poursuite de l'accompagnement des communes qui en font la demande	Cf. charges générales	SDE65

5-2 – Service Eclairage public

Objectifs cibles : Maintien de l'effort consenti ces dernières années pour poursuivre les rénovations de l'éclairage public et les mises en conformité – Evolution du règlement de service et diversification des missions de maintenance – Réalisation de nouveaux programmes en lien avec la RICE du Pic du Midi, les économies d'énergie, le Fonds vert et l'opération Tête en Led

Domaine	Orientations principales	Orientations budgétaires	Ressources
ECLAIRAGE PUBLIC Fonctionnement	Consolidation de notre organisation : - Mettre en œuvre le projet de service - Développer les nouvelles missions de maintenance : IRVE, feux de signalisation et panneaux photovoltaïques... Effectif mis en place en 2023	Budget de fonctionnement maintenu	TCFE Participation des communes, programme LUMACTE
	Généralisation des diagnostics et plans lumières en régie : Terminer le programme Lum'acte		Programme Lum'acte (CEE)
	Assistance aux communes sur la facture énergétique - Budget en baisse en lien avec : la baisse du prix de l'électricité de l'EP % 2023 et les extinctions de milieu de nuit - Accompagner la gestion dynamique de l'éclairage public (extinction ou réduction)		Interne
ECLAIRAGE PUBLIC Investissement	Rénovation de l'éclairage public : - Accélérer la rénovation grâce au Fonds vert (cible : 1.5 M € en 2024) - Lancer le nouveau programme « Tête en Led » (4.5 M € dont 3 en 2024) - Poursuivre les opérations programmées antérieurement (2.5 M € en 2024)	<u>Budget</u> d'investissement en hausse de l'ordre de 7.5 M € HT	SDE65 CDC Communes Etat, R2
	Eclairage des stades et illuminations : Maintenir cette prestation complémentaire afin de répondre aux demandes mais sans participation financière du SDE65		SDE65 Communes Fonds massif
	Accompagnement des opérations d'enfouissement de réseaux : Mettre en place les budgets correspondant aux opérations en travaux		SDE65 Communes
	Lutte contre la pollution lumineuse : Relance d'un programme de restauration de trames sombres sur des communes du PNP à fort enjeu biodiversité (0.3 M€ HT)		Communes

5-3 – Service Transition énergétique

Objectifs cibles : Poursuivre notre engagement dans la transition énergétique - Poursuivre la mise en œuvre de la SEML Ha-Py Energies et augmenter son capital - Réduire la facture énergétique des communes et EPCI – Développer les énergies renouvelables

Domaine	Orientations principales	Orientations budgétaires	Ressources
CONSEIL EN ENERGIE	Renouvellement du marché d'achat d'énergies : Période 2026-2028 Poursuite de l'accompagnement des acheteurs publics pour l'achat d'énergies	Fonctionnement de l'ordre de 0.4 M d'€	SDE65 FNCCR CEE communes
	Accompagnement des communes sur les économies d'énergie : • Pré-diagnostics et notes techniques • Réalisation ou pilotage des audits énergétiques • Suivi des consommations (Deepki) et base de données bâtiments publics		
	Poursuite du programme ACTEE engagé avec la FNCCR : • Engagement du parcours "bâtiments publics" en lien avec l'AREC		
	Suivi des conventions de partenariat avec les EPCI , pour le conseil en énergie (réunions périodiques)		
	Poursuite de la réflexion sur la valorisation des CEE pour les communes, en partenariat avec un prestataire extérieur		
ENR ELECTRIQUES (budget annexe)	Réalisation ou lancement de 5 à 7 petits projets communaux (<160 kWc) : Les recettes seront en hausse (vente d'énergie)	Investissement de l'ordre de 0.600 M d'€	Emprunt Vente d'électricité
	Développement des projets d'autoconsommation : • Accompagnement des collectivités		
CHALEUR RENOUVELABLE (budget annexe)	Exploitation des réseaux en service : • Castelnau-Magnoac • Luz-Saint-Sauveur • Ibos • Trie sur Baïse	Investissement de l'ordre de 1.250 M d'€	Ademe Région Emprunt Vente de Chaleur Ademe
	Travaux suivant transfert de compétence : • Réseaux de chaleur d'Odos, de Loures-Barousse et de Bazus-Aure • Réseau de chaleur de Saint-Lary (démarrage, suivant marché global de performance) • Etude de nouveaux projets (Vidouze, Sénac...)	Fonctionnement de l'ordre de 460 K€ sur budget annexe	
	Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) Renouvellement du contrat précédent fixant un objectif de production de 14 GWh/an de chaleur renouvelable à l'horizon 2026 pour 22 installations Accompagnements des projets portés par des établissements publics et privés	CCRT : Fonctionnement 160 k€/an	
CHALEUR RENOUVELABLE (budget principal)	Animation Chaleur Renouvelable Mise en place du nouveau contrat	Fonctionnement de l'ordre de 0.4 M d'€ sur budget principal	Europe (FEDER) Etat Région CD65
	Gestion du Fonds Chaleur à l'échelle départementale		

SEML HA-PY ENERGIES	Augmentation des ressources financières de la SEM (par ajout au capital Social ou apport en CCA)		
	Travaux : - Mise en service d'une grande installation PV (Oroix-Pintac-12 MW) - Réalisation de 3 centrales - Enercoop (1M W) - Engagement de nouveaux projets (toitures PV et ombrières)	Investissement 400 k €	
	Etudes de développement de nouveaux projets photovoltaïques, conformément au business plan : Prise de participations dans des sociétés projets (SPV), études Institution Adour, partenariat avec Enercoop,...	Fonctionnement : Mise à disposition de moyens humains et matériels pris en charge financièrement par la SEML	SDE65 SEM
	Développement de projets en autoconsommation individuelle et collective, et des projets de moyenne surface : En accompagnement ou en tiers-financement	120 k €	
	Diversification de l'activité de la SEM : Etudes de nouvelles opportunités dans d'autres énergies renouvelables (méthanisation, bois-énergie, ...)		

5-4 – Charges générales du syndicat

Renforcement de la direction :

Il a été décidé de renforcer la direction par le recrutement d'un directeur adjoint, compte tenu de l'importance croissante des missions et des responsabilités du SDE65 et pour consolider la structure et préparer l'avenir.

Personnel : les effectifs du SDE65 seront en augmentation en lien avec les recrutements décidés en 2023.

Communication : les actions de communication classiques (rapport d'activité, lettres d'actualité, site internet, animation RICE, participation à des événements départementaux, régionaux ou nationaux) seront maintenues (budget communication de l'ordre de 50 k€)

GRH et formation : les moyens seront maintenus en lien avec

- le plan de formation
- le plan de prévention des risques psychosociaux
- le renouvellement des EPI

Investissements matériels et locaux :

- renouvellement d'un VL, d'un VU et d'un camion nacelle
- renouvellement informatique classique
- aménagements des locaux : lancement des travaux d'extension du garage

Orientations budgétaires

Les éléments ci-dessus orientent le budget consacré sur ce sujet autour de :

- en investissement : maintenu au niveau 2022, soit 0.5 M d'€
- en fonctionnement : en légère augmentation par rapport à 2023

6. Etat de la dette

Budget général :

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû de l'ensemble de nos 19 contrats de prêts en cours est de **11 610 171 euros** (9 453 537 € en 2022) :

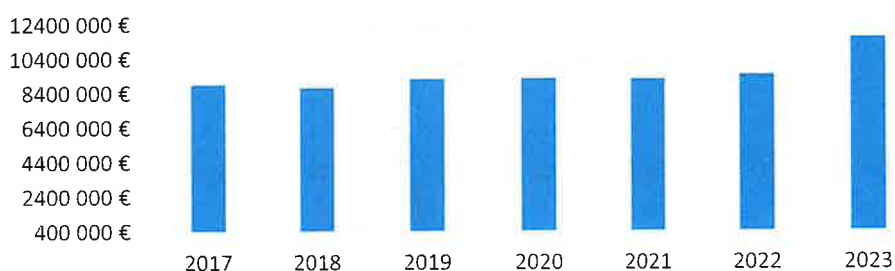
- 3 emprunts à la Caisse d'Epargne,
- 1 emprunt à la banque Dexia CLF,
- 6 emprunts à la Caisse Régionale du Crédit Agricole
- 2 emprunts à la Banque Populaire
- 5 emprunts à la Banque Postale
- 1 emprunt au Crédit Foncier
- 1 emprunt Intracting Caisse des Dépôts.

Ces emprunts sont des emprunts à taux fixes passés chaque année pour une durée de 15 ans. Les taux varient de 0.44 % (année 2020) à 5 %.

Ils sont mutualisés entre toutes les communes qui choisissent de ne pas financer leur participation sur leurs fonds libres l'année des travaux, pour les financer pendant 15 ans (capital et intérêt) à partir de l'année suivant les travaux.

La dette, qui était stable en raison de la fin des emprunts anciens, est en augmentation du fait du nouveau programme d'Intracting CDC et d'une demande plus forte des communes.

Budget principal- capital restant dû



Budget annexe Chaleur renouvelable :

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû de l'ensemble de nos 4 contrats de prêts en cours est de **1 638 948 euros** (1 663 935 € en 2022) :

- 1 emprunt à la Caisse Régionale du Crédit Agricole
- 2 emprunts à la Banque Populaire
- 1 emprunt à la Banque des Territoires

Ces emprunts sont des emprunts à taux fixes passés chaque année pour une durée de 20 à 25 ans pour financer les travaux de réseaux de chaleur.

Ils sont remboursés (capital et intérêt) par la vente de la chaleur dont le prix de vente est calculé pour permettre notamment le remboursement de la dette (intérêt et capital).

Budget annexe Photovoltaïque :

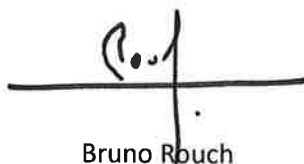
Au 31 décembre 2023, le capital restant dû de l'ensemble de nos 3 contrats de prêts en cours est de **1 038 058 euros** (414 474 € en 2022) :

- 1 emprunt à la Banque Populaire
- 2 emprunts à la Banque Postale

Ces emprunts sont des emprunts à taux fixes passés chaque année pour une durée de 10 à 20 ans pour financer les travaux d'installations photovoltaïques.

Ils sont remboursés (capital et intérêt) par la vente de l'électricité dont le prix de vente permet notamment le remboursement de la dette (intérêt et capital).

Proposé par le Directeur du SDE65



Bruno Rouch

Approuvé par le Président du SDE65 pour présentation à l'assemblée générale du 02/02/2024



Patrick Vignes



Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées

Débat d'Orientation Budgétaire 2024

ANNEXES

ANNEXE 1 - Principales réalisations 2023	29
ANNEXE 2 – Service Réseaux de distribution électrique et télécommunication	40
ANNEXE 3 – Service Eclairage Public	40
ANNEXE 4 – Service Transition Energétique	54

ANNEXE 1 - Principales réalisations 2023

2-1 - Les missions du SDE65 dans le domaine de l'énergie

Le Service ENERGIE a été créé au 1^{er} février 2020, à l'occasion de la réorganisation générale des compétences du SDE65. Il regroupe les thématiques suivantes : Efficacité Energétique, Groupement d'Achat d'énergies, Chaleur Renouvelable, Electricité Renouvelable et Sites isolés. Il est composé de 10 agents, fin 2023.

Groupement d'achat d'énergies :

Au 1^{er} janvier 2022 a débuté la nouvelle période du Groupement d'Achat d'Energies, porté par le SDE65 en partenariat avec le SDE du Tarn et 10 autres Syndicats d'Energie, pour une durée de 3 ans (2022/2024). Compte tenu des incertitudes concernant les réformes du marché de l'énergie et de l'ARENH, ce marché a été prolongé d'une année, pour l'année 2025, via un nouveau marché subséquent

Un nouvel accord-cadre a également été conclu pour une année afin de satisfaire les acheteurs publics qui souhaitent intégrer le groupement d'achat.

Pour rappel, les fournisseurs retenus sont EDF pour les 3 lots constituant le marché de fourniture d'électricité, et Total Energies pour le lot concernant le gaz. En 2023, le coût moyen de la fourniture du mégawattheure d'électricité s'élève à 292 €/MWh en prix de base pour l'électricité et à 93,95 €/MWh (PEG France) pour le gaz.

Pour 2024, les prix obtenus sont de 199.94 €/MWh en prix de base pour l'électricité et de 70.24 €/MWh pour le gaz.

Durant l'année 2023, le Groupement a pris 5 positions sur le marché européen de l'énergie, permettant de couvrir 75 % des volumes d'électricité et 70 % des volumes de gaz.

Il est à noter que depuis 2022, étant donné la flambée des coûts de l'énergie et l'impact financier conséquent pour les collectivités, le Bureau syndical a décidé de rendre gratuit le service Groupement d'achat aux collectivités.

Conseil en Efficacité Energétique :

Le suivi de l'ensemble des EPCI du département est assuré par le service CEE constitué de 3 agents, répartis sur l'ensemble du territoire. Les conventions avec les EPCI se poursuivent à titre gracieux pour l'année 2023, suivant la décision prise par les élus du SDE65.

L'accompagnement des collectivités est effectué directement par les Conseillers en Efficacité Energétique qui produisent des pré-diagnostic et des notes techniques, mais également en ayant recours à des bureaux d'études pour la production d'audits énergétiques.

Les audits énergétiques ont fait l'objet d'un accord-cadre en 2022 qui a retenu 3 bureaux d'études, sollicités à l'occasion de 7 marchés subséquents, dont 4 sur l'année 2023. Ils sont financés à hauteur de 80 % (50 % ACTEE et 10% SDE65 pour 2 audits/an et par collectivité). Ainsi, 26 audits énergétiques ont été réalisés en 2023.

Par ailleurs, la finalisation du paramétrage de l'application DEEPI permet à l'ensemble des communes adhérant au Groupement d'Achat d'Energies de pouvoir suivre directement leur consommation d'énergie, et l'analyser afin d'engager des opérations de diminution de la consommation et de sobriété énergétique.

Fin 2023, le SDE65 et la CATLP ont signé une convention de mise à disposition de l'outil DEEPI afin que le service Environnement de la Communauté d'Agglomération puisse bénéficier d'un accès aux données des communes de la CATLP, sous réserve de leur accord préalable. Cette convention entrera en vigueur au 1^{er} février 2024.

L'équilibre budgétaire du service de conseil en efficacité énergétique est assuré en partie via le financement offert par l'appel à projet ACTEE (pour 1 ETP), le restant étant pris en charge par la Taxe sur l'Electricité.

Ainsi, le Service est proposé à titre gratuit aux collectivités, suivant une convention de partenariat à titre gracieux reconduite avec les 8 intercommunalités pour la période 2022-2026 :

- CC Aure Louron
- CC Plateau de Lannemezan
- CC Neste-Barousse
- CC Haute Bigorre
- CC Pyrénées Vallées des Gaves
- CC Pays de Trie et du Magnoac
- CC Adour-Madiran
- CC des Côteaux du Val d'Arros

Réseaux de chaleur – énergie bois :

Castelnau Magnoac : La première installation du SDE65 est en service depuis octobre 2017 à Castelnau-Magnoac. Elle permet d'alimenter avec une chaufferie 100% biomasse - ESTERA (300 kW) l'EHPAD Saint Joseph et deux logements communaux. Cette chaufferie est gérée par la société ESTERA qui l'approvisionne en combustible (plaquette forestière ou granulés) et qui réalise l'entretien. La société ESTERA verse une redevance (ou location) au SDE65 pour l'utilisation du réseau de chaleur.

En 2023, la mise en service de l'extension de ce réseau de chaleur a permis d'alimenter la Maison de l'Education (ancien collège de Castelnau-Magnoac).

Luz Saint Sauveur : Le réseau de chaleur de Luz Saint Sauveur a été mis en service le 23 septembre 2021. Il permet d'alimenter en chaleur cinq abonnés à savoir : le collège de Luz, le groupe scolaire, l'EHPAD Ramondias, la Maison de la Vallée et un particulier. La production de chaleur s'élève à 1,2 GWh/an. Ce projet a consommé environ 400 tonnes de plaquettes forestières et il a permis d'éliminer environ 130 000 litres de fioul.

Saint Lary Soulan : Le projet de Saint Lary Soulan a évolué et le choix a été fait de s'orienter vers un marché global de performance. Pour rappel, le réseau de chaleur desservira les bâtiments suivants : Thermes, hôtel Sensoria, écoles primaire et maternelle, Office du Tourisme, église – presbytère, mairie et gymnase.

Le Permis de construire déposé par le SDE65 courant 2023 a été retiré à la demande de la commune de Saint-Lary qui doit mettre à jour son PPRN.

Trie sur Baïse : Le réseau de chaleur de la commune de Trie sur Baïse a été mis en service en octobre 2023. Ce réseau de chaleur permet d'alimenter l'EHPAD les rives du Pélam, le Collège Astarac Bigorre et le siège de la Communauté de communes.

Ibos : Le « micro » réseau de chaleur dont la production se fait par le biais d'une Pompe à Chaleur – Géothermie sur nappe a été mis en service durant l'été 2023. Ce réseau de chaleur permet d'alimenter dans un premier temps, l'école maternelle, la cantine, le centre de loisir et l'école passerelle. Dans un second temps, après une rénovation globale, le Centre COMET pourra se raccorder au réseau de chaleur.

Odos et Loures Barousse : Les marchés de fourniture de chaleur permettant d'acheter de la chaleur clés en main à un opérateur ont retenu l'opérateur ESTERA. Ce dernier se charge de l'approvisionnement en combustible, de la maintenance préventive et curative et il vend au SDE65 de la chaleur à l'entrée du réseau de chaleur. De son côté, le SDE65 se charge via des marchés de travaux de créer le réseau de distribution (réseau de chaleur) et les sous stations. Le SDE65 se charge également de la vente de chaleur aux clients finaux. Les travaux sont en cours à Loures-Barousse et débuteront en janvier 2024 à Odos.

Argeles Gazost : L'équipe municipale souhaite relancer ce projet dont le périmètre doit être redéfini, en lien avec le maître d'œuvre, la société MANERGY (ex SERMET).

Dépenses d'investissement 2023 : 1,175 k€

Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRt) :



Le SDE65 est lauréat depuis novembre 2019 du Contrat Territorial Chaleur Renouvelable de l'ADEME. Ce contrat est une déclinaison territoriale du Fonds chaleur. Il permet au SDE65 de pouvoir accompagner les maîtres d'ouvrage public et privé dans leur réflexion d'installation d'énergies renouvelables thermiques, à savoir : bois énergie, solaire thermique, géothermie.

L'ADEME a également délégué au SDE65 la gestion du Fonds Chaleur. Concrètement, les porteurs de projets qui souhaitent bénéficier de l'aide Fonds Chaleur (études et investissement) doivent passer par le SDE65 pour réactualiser la demande. Des commissions d'attribution des aides sont organisées tous les 2 mois afin de valider les dossiers de financement instruits au SDE65.

Après avoir dépassé les objectifs du CCRT 2020—2023, le SDE65 a déposé, en décembre 2023, une nouvelle candidature au CCRT pour la période 2024-2026, avec un objectif de production de 14GWh/an à l'horizon 2026 pour installations en service.

Mission Chaleur Renouvelable :

En 2023, le SDE65 est de nouveau lauréat de l'AMI Animation Chaleur Renouvelable lancé et financé par l'ADEME. Cette mission est également financée par la REGION et le Conseil Départemental. Cette mission, historiquement portée par l'URCOFOR sur la partie bois énergie, a été élargie à la chaleur renouvelable, à savoir : bois énergie, solaire thermique et géothermie.

Cette mission vient en complément du Contrat Territorial et apporte de l'ingénierie sur ces projets.

Elle a pour rôle d'accompagner les maîtres d'ouvrage, de les informer et de les sensibiliser à l'usage de la chaleur renouvelable, pour permettre le développement de projets durables et résilients. Son autre vocation étant la participation à la structuration de l'approvisionnement en combustible bois (plaquette forestière en particulier) afin de sécuriser en qualité et en quantité les approvisionnements

Avec ces deux contrats, le SDE65 se positionne en guichet unique sur le département.

Le portefeuille de projet accompagné par ces 2 missions (CCRT + Mission CR) est de 70 projets.

Développement des énergies renouvelables sur sites isolés :

3 installations photovoltaïques ont été réalisées en 2023 :

- Refuge d'Aygués Cluse à Barèges – mise en service
- Refuge BAYSSELLANCE à Gèdre-Gavarnie – mise en service

1 installation photovoltaïque sera réalisée en 2024

- Une cabane d'estives à Aulon

Le marché de travaux « sites isolés » sera renouvelé en 2024.

Montant des dépenses pour l'année 2023 : 182 000 €

Développement de la production photovoltaïque :

75 études de faisabilité sur diverses toitures et terrains des communes, en vente en totalité et autoconsommation.

3 installations ont été réceptionnées : Aureilhan - 36 kWc , Maubourguet- 36 kWc, Anères – 36 kWc,

3 installations ont été mises en service : Pouyastruc - 93 kWc, Chelle-Debat – 23 kWc, Tournay – 100 kW

3 Installations dont les travaux sont programmés pour début 2024 :

- Izaourt - 36 kWc
- Lahitte-Toupière - 101 kWc
- Louit - 36 kWc

Dépenses d'investissement 2023 : 218 000 € (budget annexe)

Développement de la production hydroélectrique :

Projets en cours :

- SERS :
Finalisation du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (étude d'impact, étude d'avant-projet, évaluation du débit minimum biologique...) et confirmation du dépôt du dossier auprès des service de l'Etat.
- Turbinage de l'eau potable :
Le projet à Beaudéan a été stoppé en raison des contraintes liées à la ressource en eau.

2-2 Réseau de charge des véhicules électriques :

Le SDE65 a développé sur le département des Hautes-Pyrénées un ensemble de 107 bornes de recharge et 3 superchargeurs (sur 46 communes) pour les véhicules électriques et hybrides dans le cadre d'un schéma cohérent. Ce réseau fait partie du réseau régional REVEO qui couvre l'Occitanie. Le service est payant pour les usagers et pour l'instant gratuit pour les collectivités qui hébergent sur leurs territoires les bornes.

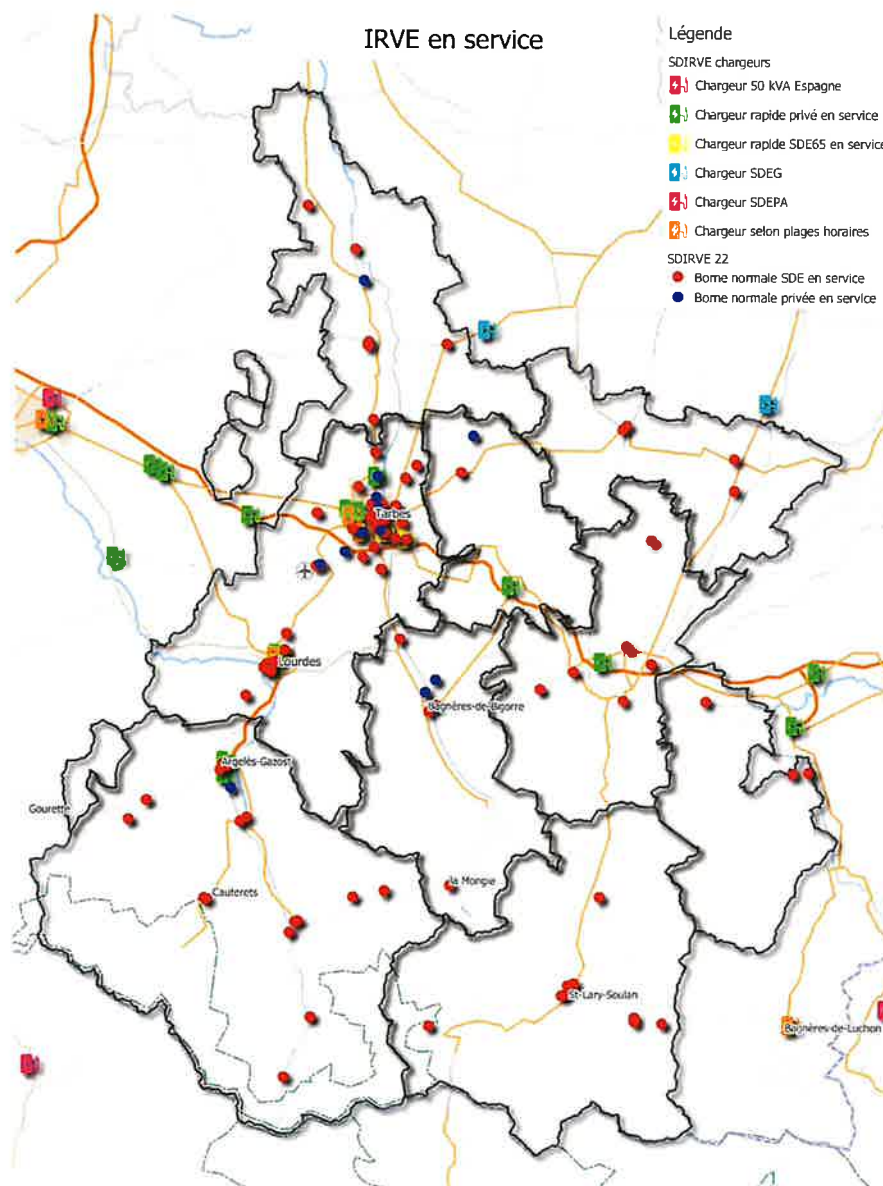
En 2023 : Le SDE65 a établi le schéma directeur de déploiement des IRVE à l'horizon 2028. Ce document prospectif vise à définir les besoins en infrastructures de recharge pour faire face à l'augmentation des véhicules électriques.

En matière d'installations :

- 4 nouvelles bornes à charge normale (22 Kva) et 2 superchargeurs (150 Kva) ont été mis en service,
- 8 à charge normale (22 Kva), 1 superchargeur (150 kva), 3 superchargeurs (100 Kva) et 2 super chargeurs (50 Kva) sont en cours d'installation.

La pose des compteurs de puissance type « MID » est terminée sur l'ensemble des bornes, pour permettre la facturation des recharges en fonction des kW consommés.

Charge de fonctionnement 2023 : 355 000 € (fourniture, énergie et personnel) pour une recette de 305 000 euros (au 30/12/2023) de la part des usagers et des communes bénéficiaires.



2-3 - Electrification 2023

Les travaux, toutes natures confondues, réalisés sur le département à fin novembre se sont élevés à **6.7 M€ HT** (Rappels 2022 : 6.4 M € ; 2021 : 6.4 M€). Soit 133 opérations suivies.

- Secteur rural : 6.1 M€ (2022 : 5.8 M€ ; 2021 : 5.8 M€)
- Secteur urbain : 0.6 M€ (2022 : 0.6 M€ ; 2021 : 0.6 M€)

Longueur des travaux réalisés et nombre de postes posés :

11 km de fils nus ont été déposés dont 0,8 en faible section.
 11 km de réseau BT aérien ont été renforcés et sécurisés
 21 km de réseau BT ont été mis en souterrain et 2 km de HTA
 10 km d'extension BT ont été réalisés dont 9 en souterrain
 9 postes de transformation ont été posés

Répartition par programme (en € HT):

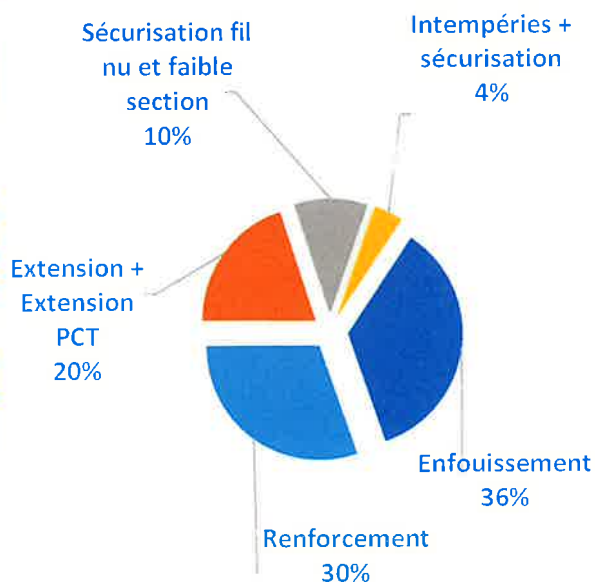
Programmes FACE (HT)	
Renforcement	2 035 389 €
Extension	351 684 €
Sites isolés ENR	118 645 €
Sécurisation	648 723 €
Sécurisation faible section	43 584 €
PDR Intempéries	230 315 €
PDR Sécurisation	40 167 €
Enfouissement	493 861 €

Programme SDE65 (HT)	
SDE effacement + complémentaire	1 414 870 €
Extensions PCT	867 708 €

Art 8 + SDE Enfouissement Article 8	467 189 €
-------------------------------------	-----------

Totaux des programmes par nature (HT)	
Renforcement	2 035 389 €
Extension + Extension PCT	1 338 037 €
Sécurisation fil nu et faible section	692 307 €
PDR « Intempéries » et « sécurisation »	270 482 €
Enfouissement	2 375 920 €
Total	6 712 135 €

2022: 6 392 314 €; 2021: 6 375 841 €
 2020: 5 717 142 €



2-4 - Eclairage public

– investissements 2023 :

Les investissements ont été marqués par les opérations de reconversion de l'éclairage public engagées, d'une part, pour diminuer les consommations énergétiques et, d'autre part, pour lutter contre les pollutions lumineuses dans le cadre de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi. Ces investissements ont bénéficié en 2023 des dispositifs plans de relance et Fonds vert.

Les travaux, toutes natures confondues, réalisés sur le département, se sont élevés à **5 360 651 € (pour 269 affaires)**.

(Rappels 2022 : 4 301 M € ; 2021 : 4 302 M € ; 2020 : 5.160 M€ ; 2019 : 5.780 M€ ; 2018 : 5.275 M€)

Réalisations d'éclairage public 2022 :

Eclairage public					
armoires		lanternes		réseau posé	
nouvelles	renovées	nouvelles	renovées	aérien (m)	souterrain (m)
9	28	260	1379	793	15 504

– entretien 2023 :

NB : Les facturations de l'entretien sont faites en début d'année suivante.

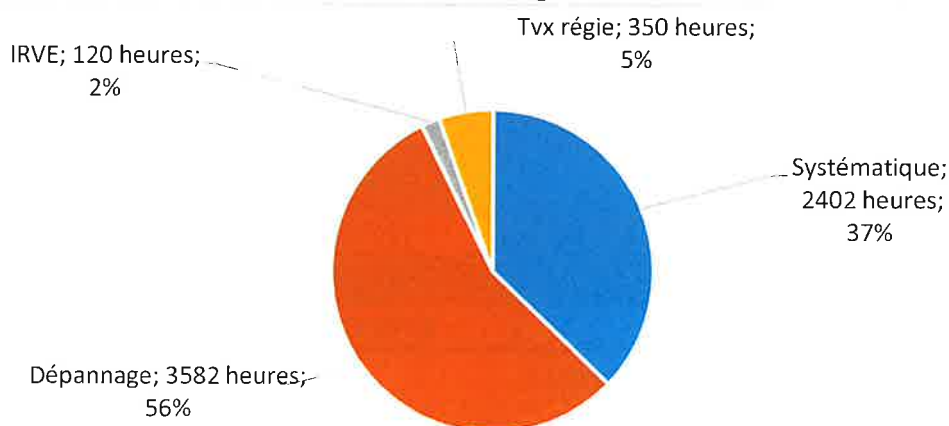
Nombre de collectivités adhérentes au service en 2023

Nombre de communes.....	455
(12 communes sans EP, 2 communes hors SDE)	
Nombre de sites gérés pour le Conseil Départemental	15 (210 points)
Nombre de Communautés de Communes ou EPCI.....	9

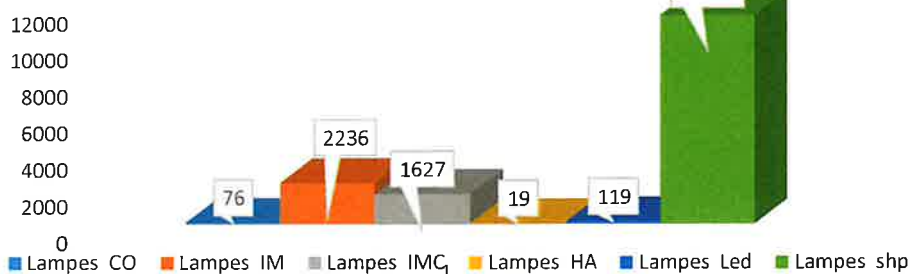
Nombre de points lumineux entretenus en 2023 : 60 945

Activités maintenance :

- 11 190 lampes ont été changées dans le cadre de nos remplacements systématiques (123 communes, + 15 communes par quart)
- 28 armoires ont été renouvelées sur les communautés de communes
- 1791 dépannages ont été réalisés et 175 travaux en régie



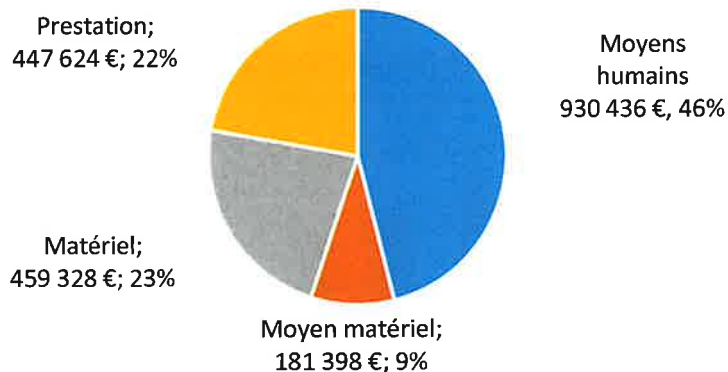
Nombre de lampes changées en 2023



Budget d'exploitation (réf. Compte Administratif 2023) :

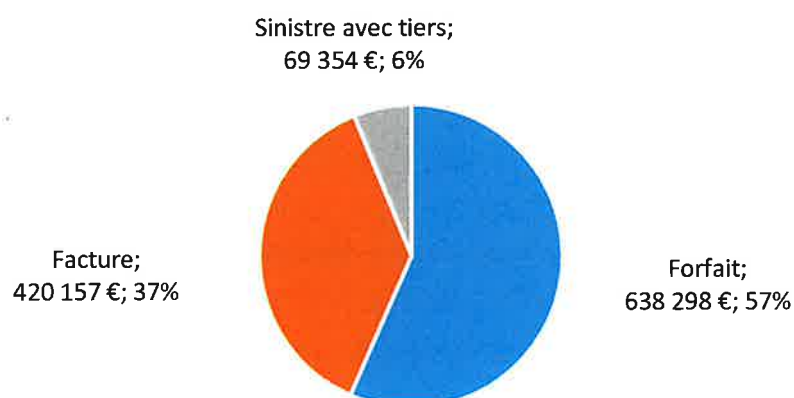
- **Dépenses 2 018 786 €TTC**
(hors frais administratifs et frais généraux)

Dépense de fonctionnement



- **Participation des communes au service 1 127 809 €**

Recette de fonctionnement



Le service Entretien est équilibré par l'affectation :

- de la vente des CEE pour 220 564 €,
- des recettes d'ingénierie pour 61 940 €,
- et d'une partie des taxes d'électricité 608 473 €.

2-5 – Feux de signalisation – investissements et maintenance 2023 :

Nombre de collectivités adhérentes à la compétence optionnelle 2023

Nombre de communes.....18

Nombre de sites :

- carrefours : 23
- signalisation ponctuelle : 14

Travaux neufs :

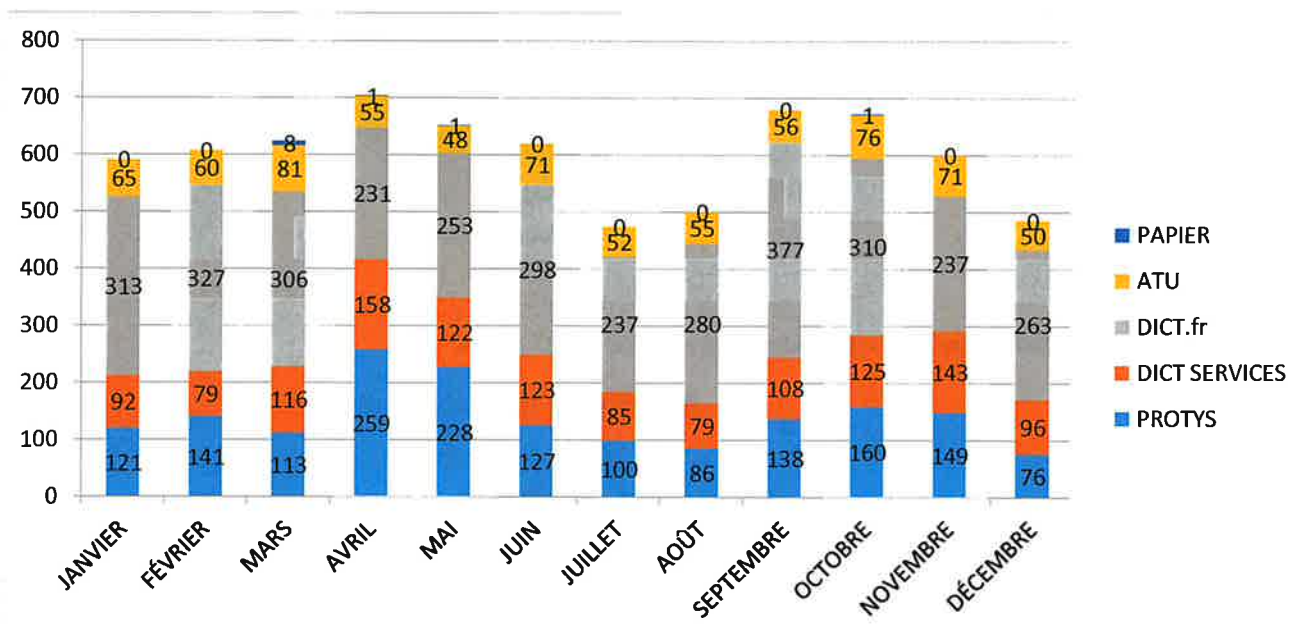
- nombre d'installations nouvelles mises en service : Aucune

Budget maintenance (réf. Compte Administratif 2023) :

- **Dépenses : 24 207 €TTC**
(hors encadrement et administratif et frais généraux)
- **Participation des communes au service : 27 520 € TTC**

2-6 – Exploitation DT-DICT-ATU 2023 :

7 207 déclarations ont été traitées dont 740 ATU.



Aucun accrochage de nos réseaux n'a été déploré suite à une détection sur site.

2-5 - Acquisitions matérielles 2023 :

En matière interne, l'année 2023 a été marquée par le renouvellement des contrats d'assurance du SDE65, le renouvellement de plusieurs véhicules, dont la nacelle commandée en 2022, et la réalisation de travaux d'aménagement intérieur.

Principales dépenses au chapitre 20 :

- **Frais études** : 16 596 €
- **Logiciel métier** : 27 030 € (en reste à réaliser)

Principales dépenses au chapitre 21 :

- **Travaux bâtiments et extérieurs (hors entretien)** : 142 418 € (travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau d'études) dont 132 099 € en reste à réaliser
- **Achat horloges** : 577 488 €
- **Mobilier et matériels de bureau** : 17 079 € (mobilier, micro et canne Gps)
- **Véhicules** : 369 972 € (1 camion nacelle, 1 nacelle, 1 fourgon et 2 VL) dont 281 211 € en reste à réaliser.
- **Informatique** : 24 879 € (renouvellement du photocopieur étage, ordi, écran et vidéoprojecteur)
- **Équipements techniques** : 13 791 € (échelle, échafaudage, ballon éclairant, exosquelette)

2-6 - Emprunts 2023 :

Budget général :

3 emprunts pour le compte des communes ont été réalisés :

- 1 emprunt Intracting d'un montant de 910 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à taux fixe (0.25% sur 13 ans à échéances annuelles).
- 2 emprunts avec la Banque Postale, l'un en début d'année pour un montant de 1 142 161.59 € sur une durée de 15 ans au taux de 3.82 % (échéances annuelles et frais de dossier 1 142 €), et l'autre en fin d'année pour un montant de 1 270 162.79 € sur une durée de 15 ans au taux de 4.31 % (échéances annuelles et frais de dossier 1 270 €).

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû de l'ensemble de nos 19 contrats de prêts en cours est de **11 610 171.05 euros** (9 453 537 € en 2022) :

- 3 emprunts à la Caisse d'Epargne,
- 1 emprunt à la banque Dexia CLF,
- 6 emprunts à la Caisse Régionale du Crédit Agricole
- 2 emprunts à la Banque Populaire
- 5 emprunts à la Banque Postale
- 1 emprunt au Crédit Foncier
- 1 emprunt intracting Caisse des Dépôts.

Budget annexe chaleur renouvelable :

Aucun emprunt réalisé cette année.

Budget annexe photovoltaïque :

1 emprunt a été réalisé cette année d'un montant de 500 000 € auprès de la Banque Postale à taux fixe (3.90 % sur 20 ans à échéances annuelles). Frais de dossier 500 €.

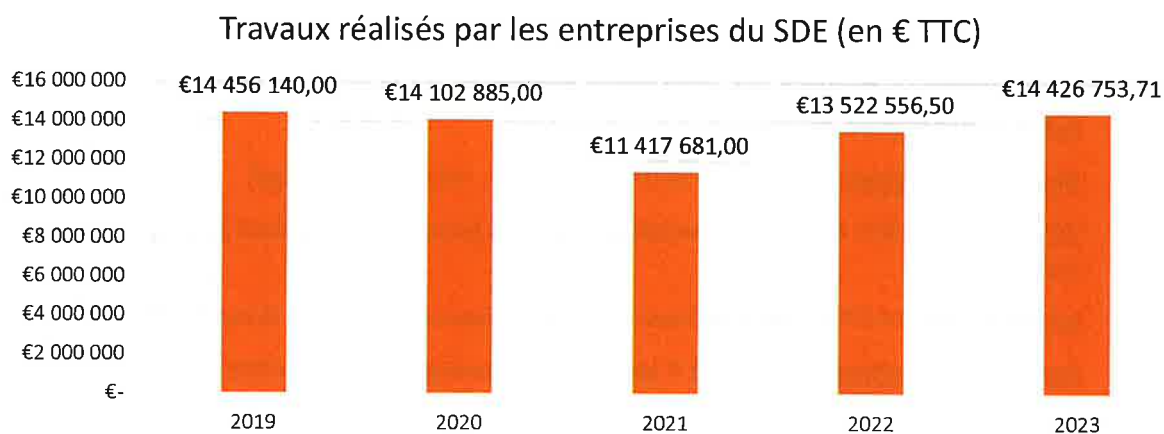
2-7 - Evolution du montant de travaux réalisés par le SDE :

Le montant des travaux réalisés annuellement est assez stable, autour de 13 M€ dans une fourchette de +/- 10 %. Il est en hausse depuis 2021. En 2023, le montant a été de 14.426 M € TTC.

Ce montant était exprimé en TTC dans nos budgets jusqu'en 2021.

A partir de 2022, ce montant est en HT pour les travaux de réseau électrique et en TTC pour les autres du fait de la récupération directe de la TVA.

Le montant qui figure au résultat du compte administratif est en fait de 13.059 M €.



ANNEXE 2 – Service Réseaux de distribution électrique et télécommunication

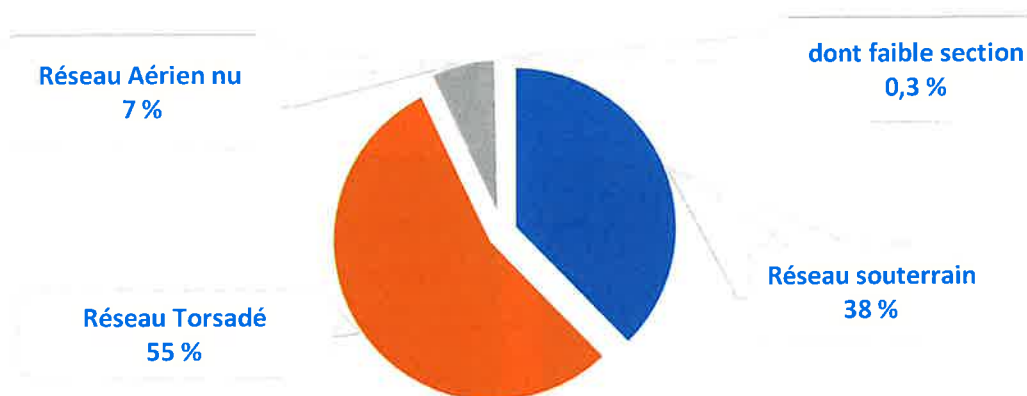
Sommaire :

- 1- Situation des réseaux d'électricité
- 2- Le réseau de charge des véhicules électriques
- 3- Missions et organisation du service
- 4- Ressources financières du service et équilibres
- 5- Orientations budgétaires 2024

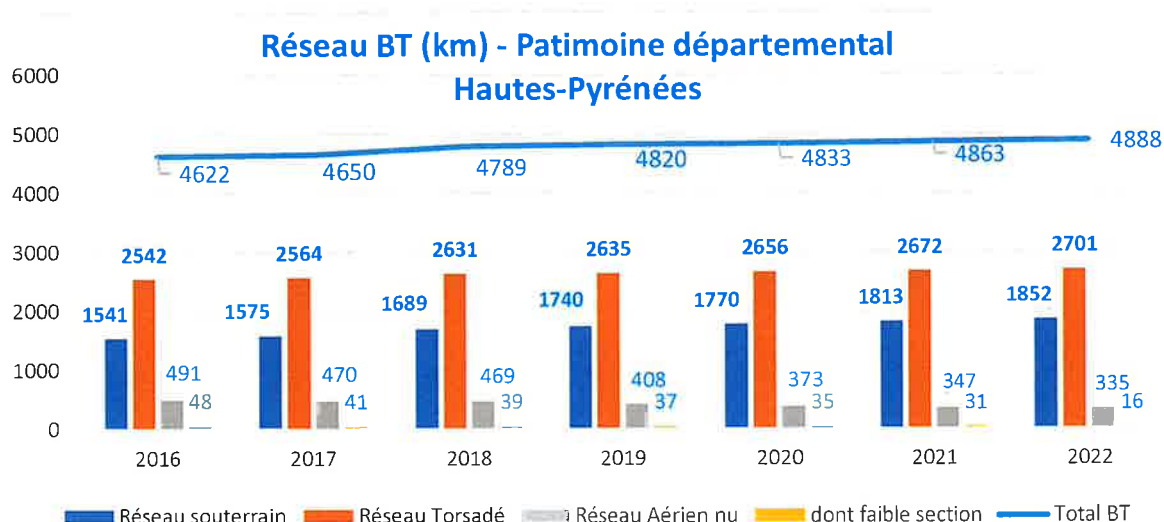
1- Situation des réseaux d'électricité

La présentation se limite ici au réseau concédé basse tension et aux postes HTA/BT puisque c'est le réseau sur lequel intervient principalement le SDE65.

➤ **Le réseau Basse Tension représente 4 888 Km ainsi répartis par type de câble :**



➤ **Evolutions du réseau BT**



Pour résorber les fils nus, il faudrait 13 ans au rythme actuel des travaux de sécurisation (27 km par an).

Les fils nus sont majoritairement remplacés par du torsadé ou simplement déposés (quand les bouclages de postes ne sont pas nécessaires).

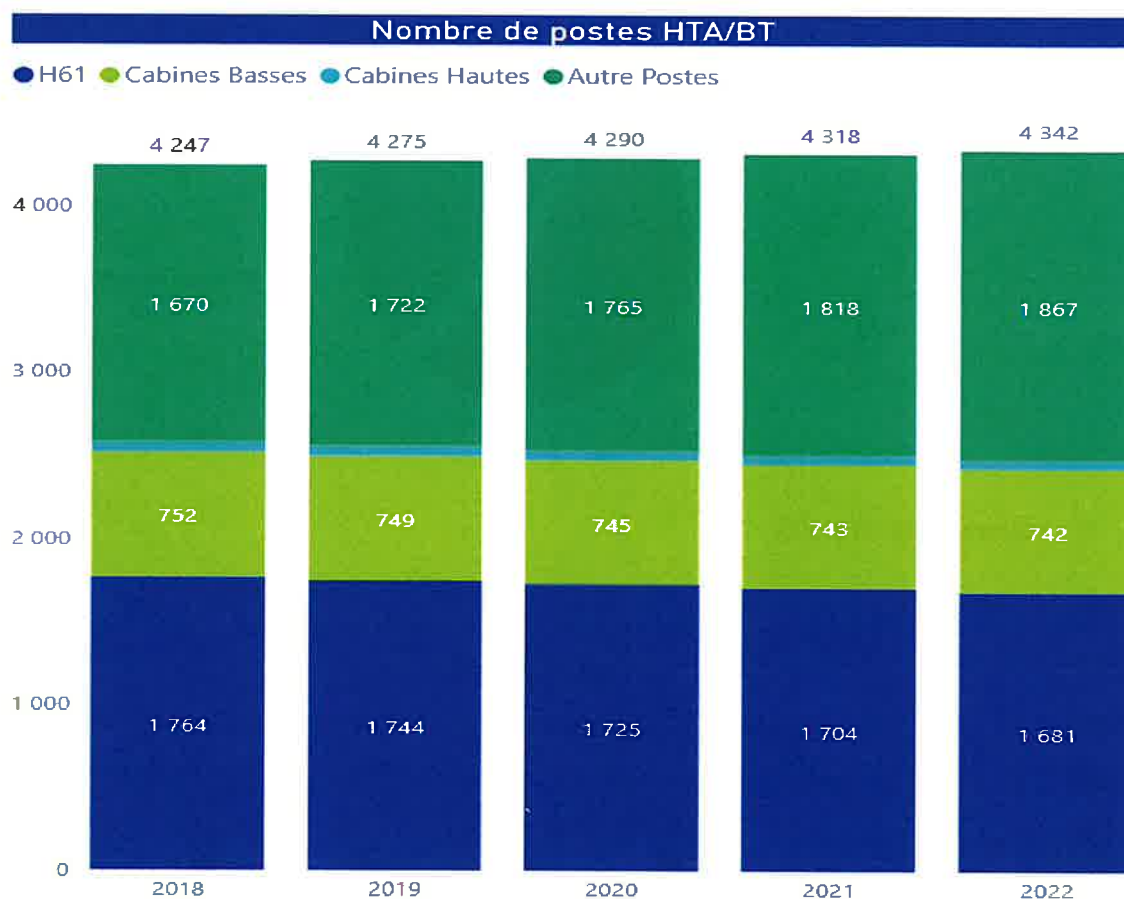
L'augmentation du réseau torsadé liée au remplacement des fils nus est atténuée par l'enfouissement dans les centres bourgs ou des renforcements de réseaux nécessaires pour régler des problèmes de chute de tension. Une part importante de l'augmentation du souterrain est également liée au fait que les communes choisissent cette technique pour réaliser les extensions du réseau.

Répartition géographique

Sur le secteur plaine, la proportion de fils nus varie encore entre 20 et 30 %, alors qu'en montagne ou sur le piémont, les fils nus ont pratiquement disparu (- de 5%) pour des raisons climatiques ou géographiques (neige, vent, pente...).

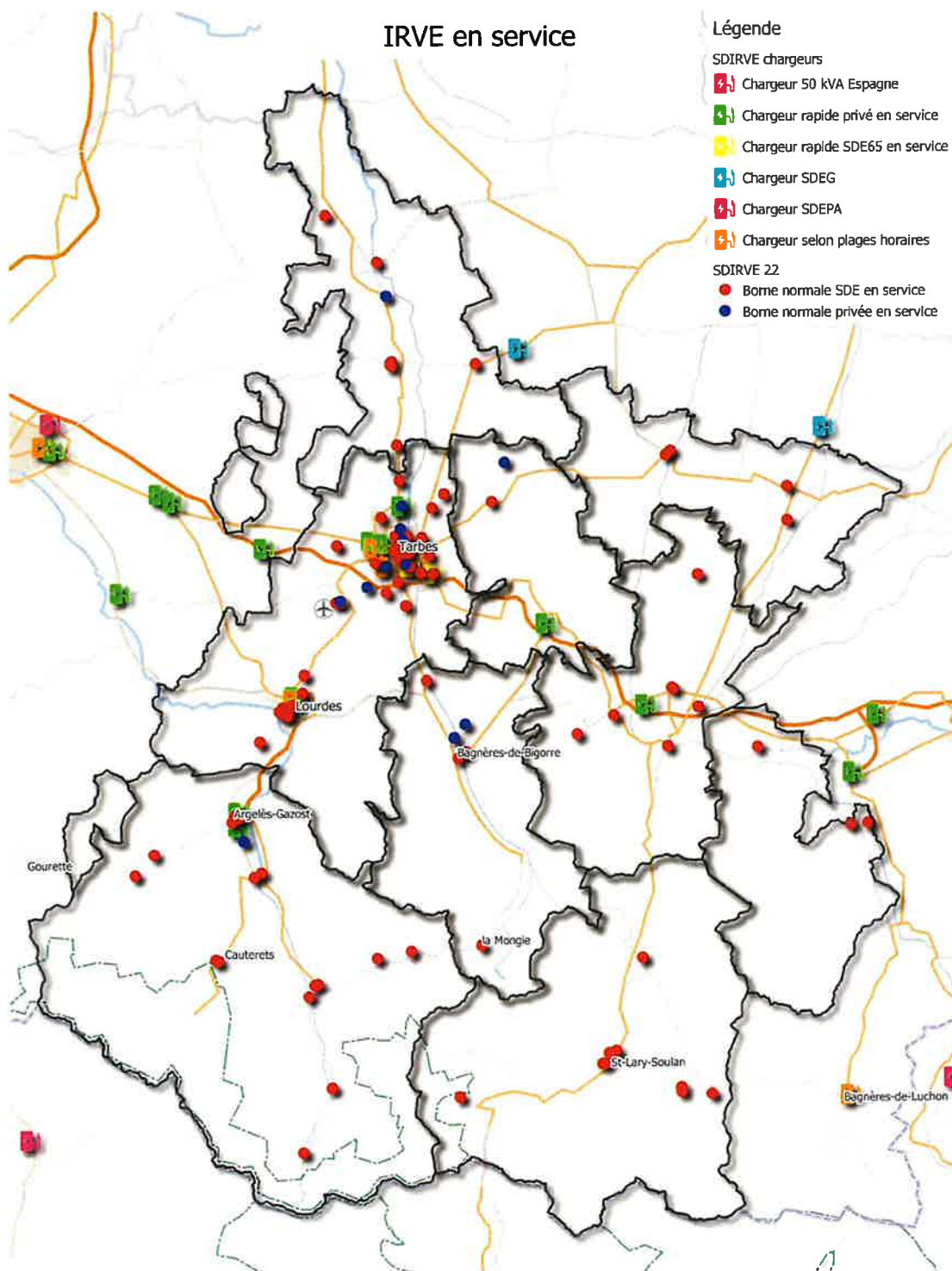
La zone de montagne a également bénéficié d'une mise en souterrain importante pour améliorer l'esthétique dans les zones classées ou à fort attrait touristique.

➤ 4 342 postes HTA/BT (concession ENEDIS)



2- Le réseau de charge des véhicules électriques :

Le réseau, développé par le SDE65 sur le département des Hautes-Pyrénées, représente au 31 décembre 2023, 107 bornes de recharge normale (22 Kva) et 3 superchargeurs (150 Kva) (sur 46 communes) pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le cadre d'un schéma cohérent. Ce réseau fait partie du réseau régional REVEO qui couvre l'Occitanie. Le service est payant pour les usagers et pour l'instant gratuit pour les collectivités qui hébergent sur leurs territoires les bornes.



3- Mission et organisation du service :

Les communes du département des Hautes-Pyrénées ont transféré la propriété des ouvrages de distribution publique d'électricité au SDE65. A ce titre, en qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE), le SDE65 est chargé de gérer ce service public.

Il a confié au gestionnaire du réseau, ENEDIS, l'exploitation des ouvrages électriques, et à EDF, fournisseur d'électricité historique, la vente d'énergie électrique aux tarifs réglementés et sociaux après signature d'un cahier des charges de concession d'une durée de 30 ans et dont le point de départ était le 01/01/2022.

Ainsi en tant que Maître d'ouvrage, le SDE65 doit organiser les missions qui lui sont dévolues, à savoir :

➤ Electrification rurale et urbaine :

- **Renforcement des réseaux :**

L'augmentation des besoins en énergie électrique des usagers peut entraîner des surcharges des réseaux et ainsi des chutes de tension ou des coupures qui nécessitent de réaliser des travaux de renforcements de réseau. L'objectif est d'atteindre un niveau de qualité conforme aux prescriptions réglementaires et en particulier à celles figurant dans le cahier des charges de concession électrique conclu entre le SDE65 et ENEDIS.

En zone rurale, le SDE65 assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux pour le compte de ses adhérents. Le gestionnaire du réseau ENEDIS est quant à lui responsable des travaux de ce type en zone urbaine.

- **Sécurisation des réseaux :**

Les lignes basse tension existantes en fils nus ou de faible section (inférieure à 22 mm²) constituent des réseaux vulnérables aux aléas climatiques. Les travaux de sécurisation consistent à remplacer ces ouvrages par des réseaux en fils torsadés ou dans certaines zones à les enfouir.

En zone rurale, le SDE65 est maître d'ouvrage des travaux de sécurisation (hors renouvellement des ouvrages vétustes qui incombent au concessionnaire ENEDIS). Le gestionnaire du réseau ENEDIS est de son côté responsable de ces travaux dans les communes urbaines.

- **Extension des réseaux :**

Les travaux d'extensions permettent de desservir en électricité une parcelle destinée à l'implantation de constructions nouvelles (maisons individuelles principales ou secondaires, constructions communales, ateliers, bâtiments agricoles, hangars, lotissements communaux ou zones artisanales...) ou d'alimenter des bâtiments existants.

En zone rurale, le SDE65 est maître d'ouvrage des travaux d'extension de réseau. Le gestionnaire du réseau ENEDIS est de son côté responsable de ces travaux dans les communes urbaines.

- **Amélioration esthétique des réseaux :**

Les opérations d'amélioration esthétique des réseaux consistent à dissimuler les réseaux de distribution d'énergie électrique par le biais d'enfouissement (suppression de poteaux et de câbles) ou de mise en façade, simultanément aux réseaux filaires de télécommunication. Ces travaux permettent l'embellissement du patrimoine communal, tout en sécurisant les installations.

Ces travaux relèvent de la compétence du SDE65, tant en zone rurale qu'en zone urbaine (lié à l'article 8 du contrat de concession).

- **Alimentation de sites isolés :**

Site isolé ou site autonome sont les appellations communes pour décrire des systèmes de production d'électricité alimentant des installations électriques n'étant pas raccordées au réseau de distribution, soit par l'inexistence de celui-ci, soit par contrainte technique et/ou financière, soit par volonté de l'utilisateur dans une démarche personnelle.

Contrairement aux installations raccordées au réseau de distribution qui bénéficient d'une puissance quasi illimitée car alimentées par des générateurs de forte puissance (barrage hydro-électrique, centrale nucléaire, centrale au fuel ou au charbon...) avec les pertes réseau qu'on peut imaginer, la philosophie propre

aux systèmes autonomes est de satisfaire seulement et localement aux besoins d'un utilisateur, après avoir défini son profil de consommation.

Le SDE65 travaille principalement avec ENEDIS (concessionnaire de l'installation) mais aussi avec le Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale (FACE) afin de répondre aux besoins de l'utilisateur.

L'investissement nécessaire à la création d'une production décentralisée par panneaux photovoltaïques ou pico-centrale hydroélectrique est sans commune mesure avec la réalisation d'un réseau aérien ou souterrain à partir du point le plus proche. D'autant plus que, par l'aide financière qu'apporte le FACE (environ 80 % du coût du projet), le coût global de l'installation pour l'utilisateur est donc largement réduit (solde du coût du projet).

➤ **Contrôle et suivi de la concession :**

Dans cette perspective et en tant qu'AODE, le SDE65 doit contrôler le concessionnaire et s'assurer qu'il s'acquitte correctement des missions de service public qui lui sont confiées, non seulement pour répondre aux obligations légales, mais surtout pour apporter une amélioration constante du service public de l'électricité au bénéfice des usagers (qualité de fourniture de l'électricité, les services aux usagers, l'entretien du réseau, patrimoine).

Conformément aux obligations législatives, deux agents du SDE65 ont été désignés pour exécuter ces contrôles. Le travail de suivi de l'activité concessive en continu, d'une part, et les analyses réalisées avec l'assistance de bureaux d'études spécialisés, d'autre part, permettent de rendre globalement compte de la qualité de service à travers la production d'indicateurs de performance et de donner l'image la plus précise possible de la concession.

➤ **Contrôle technique des ouvrages :**

En tant que maître d'Ouvrage de travaux réalisés sur les réseaux de distribution publique par les entreprises titulaires de nos marchés, le SDE65 doit faire contrôler ces derniers par un organisme extérieur agréé. Ainsi, l'arrêté du 14 janvier 2013, relatif aux modalités du contrôle technique des ouvrages des réseaux publics d'électricité, des ouvrages assimilables à ces réseaux publics et des lignes directes, fixe la liste des vérifications, les contrôles par sondages, les exemptions de contrôle, les modalités de contrôle du stock.

Ces contrôles approfondis s'effectuent pour certains directement sur site, sinon ils sont contrôlés sur plan. A l'issue de ces contrôles, il est délivré, par chantier de distribution d'énergie électrique réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du SDE65, un certificat de conformité à l'arrêté du 17 mai 2001 modifié fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Une synthèse annuelle intègre une analyse statistique et fait apparaître que 5 % des ouvrages nouveaux non souterrains ont donné lieu à des visites sur place pour des contrôles approfondis.

➤ **Réseau de télécommunication :**

Le SDE65 assure, en parallèle de l'enfouissement des réseaux électriques, la maîtrise d'ouvrage de réalisation du génie civil des infrastructures de télécommunication pour le compte des mairies.

En relation avec Orange nous coordonnons les opérations, de l'étude jusqu'à la réception des travaux. Il s'agit en particulier de contrôler que l'opérateur, chargé des travaux de câblage, respecte bien les délais de réalisation.

Le SDE65 participe également au pilotage du plan de déploiement Très Haut Débit conclu entre le Conseil Départemental et Orange.

➤ Infrastructures de recharge de véhicules électriques :

Dix syndicats départementaux d'énergie d'Occitanie et les deux métropoles de Toulouse et Montpellier se sont unis pour créer un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Afin de mailler le territoire, faciliter l'accès au service de façon harmonisée à l'échelle régionale et réaliser des économies d'échelle en matière d'exploitation, le SYADEN pilote et coordonne le projet régional, baptisé « Révéo », au travers d'un marché groupé d'installation et d'exploitation d'environ 1100 bornes représentant près de 2000 points de recharge. Celui-ci a été attribué à Bouygues Energies et Services.

Grâce à des accords d'interopérabilité, les déplacements interdépartementaux sont ainsi facilités pour les usagers. Ils ont non seulement la possibilité de se recharger sur les bornes du territoire couvert par Révéo, mais également sur celles dépendant de réseaux interconnectés donnant accès à un service à cadre national voire international. L'abonné « Révéo » a ainsi accès à plus de 5500 bornes de recharge.

4- Ressources financières du service et équilibres

➤ Le Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Electrification rurale (FACÉ) :

Principale ressource, le FACÉ est un fonds national financé via les tarifs d'utilisation des réseaux et qui bénéficie aux territoires ruraux (régime rural d'électrification).

Il existe différents programmes dont notamment des programmes relatifs au renforcement, à l'extension, l'enfouissement ou la sécurisation des réseaux.

La part du FACE peut couvrir jusqu'à 80% des travaux éligibles en HT. Au regard des importants besoins de travaux restant à financer, le maintien des taux de financement des travaux éligibles est un enjeu crucial.

➤ Les participations aux travaux des collectivités adhérentes :

Elles restent une des principales ressources financières du SDE65. Les modalités de calcul de ces dernières sont déterminées par le Comité syndical, par une évaluation fine du reste à financer, tout en prenant en considération les différences de situation entre les adhérents afin d'assurer une répartition équitable entre les bénéficiaires des services ou des projets portés par le SDE65 (notamment le fait que la collectivité perçoive ou non la TCCFE sur le territoire concerné).

➤ Les redevances de concessions d'énergie :

Les redevances versées par les concessionnaires dans le cadre des contrats de concession constituent la seconde ressource propre du SDE65.

Il existe plusieurs types de redevances de concessions :

- La redevance de fonctionnement – dite R1 (versée par ENEDIS), permet notamment de financer l'exercice du contrôle des concessionnaires électriques, que réalise le SDE65 en tant qu'autorité concédante.
- La redevance d'investissement – dite R2 (versée par ENEDIS) en contre partie des dépenses d'investissement réalisées par le SDE65 sur les réseaux. En effet, le SDE65 est maître d'ouvrage sur les réseaux électriques pour de nombreuses opérations.

➤ Participation d'Enedis dans le cadre de l'article 8 du contrat de concession :

L'article 8 « Intégration des ouvrages dans l'environnement » du cahier des charges stipule notamment en son article 8.A « Travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDE65 » qu'afin de participer au financement de travaux dont le SDE65 est maître d'ouvrage et destinés à améliorer la qualité de la distribution et l'intégration des ouvrages de la concession dans l'environnement, Enedis verse à l'autorité concédante une participation annuelle calculée selon les modalités indiquées à l'article 4 de l'annexe 1 au cahier des charges, tenant compte de l'apport de ces travaux à la sécurisation des réseaux.

Le produit de cette participation (de 350 K€ pour 2023) entre dans le financement du coût hors TVA des travaux ainsi réalisés pour un pourcentage de 40 % comme indiqué à l'article 4 de l'annexe 1 du cahier des charges. Le montant des travaux s'élève à 875 K€, principalement affectés sur le secteur urbain.

5- Orientation budgétaire 2024 des investissements sur réseaux électriques

➤ Dépenses prévisionnelles (sur autorisations de programmes)

Programmes 2020 :				
Programmes	Montant HT	Reste à affecter	%	Paiement 2024
SDE COMPLEMENTAIRE	81 264,14 €	0,00 €	100	81 264,14 €
TELECOM	4 000,00 €	0,00 €	100	4 000,00 €
Total	85 264,14 €	0,00 €		85 264,14 €

Programmes 2021 :				
Programmes	Montant HT	Reste à affecter	%	Paiement 2024
FACE - SECURISATION sout	378 104,28 €	-11 336,49 €	100	366 767,79 €
FACE - SECURISATION aérien	75 000,00 €	0,00 €	100	75 000,00 €
FACE -PDR INTEMPERIES	73 726,18 €	847,44 €	100	74 573,62 €
FACE - EXTENSION	174 352,71 €	-34 233,08 €	100	140 119,63 €
FACE - RENFORCEMENT	371 742,48 €	-22 020,50 €	100	349 721,98 €
FACE - ENFOUISSEMENT	0,00 €	21 568,20 €	100	21 568,20 €
SDE EFFACEMENT	34 595,02 €	0,00 €	100	34 595,02 €
SDE COMPLEMENTAIRE	161 079,73 €	0,00 €	100	161 079,73 €
SDE EXTENSION PCT	90 000,00 €	0,00 €	100	90 000,00 €
SDE Article 8 rural	150 000,00 €	0,00 €	50	75 000,00 €
SDE Article 8 urbain	120 000,00 €	0,00 €	50	60 000,00 €
TELECOM	179 300,00 €	0,00 €	100	179 300,00 €
Total	1 807 900,40 €	-45 174,43 €		1 627 725,97 €

Programmes 2022 :				
Programmes	Montant HT	Reste à affecter	%	Paiement 2024
FACE - SECURISATION sout	476 437,47 €	-17 512,89 €	65	298 300,98 €
FACE - SECURISATION aérien	184 601,23 €	0,00 €	50	92 300,62 €
FACE - EXTENSION	270 745,63 €	-70 746,07 €	15	29 999,93 €
FACE - RENFORCEMENT	1 237 135,57 €	-417 578,61 €	55	450 756,33 €
FACE - ENFOUISSEMENT	303 000,00 €	-21 161,59 €	55	155 011,13 €
SDE EFFACEMENT	1 020 207,10 €	0,00 €	45	459 093,20 €
SDE COMPLEMENTAIRE	1 004 291,09 €	0,00 €	45	451 930,99 €
SDE EXTENSION PCT	226 961,36 €	0,00 €	40	90 784,54 €
SDE Article 8 URBAIN	577 994,69 €	0,00 €	40	231 197,88 €
ARTICLE 8 RURAL	25 587,35 €	0,00 €	100	25 587,35 €
ARTICLE 8 URBAIN	259 275,63 €	0,00 €	90	233 348,07 €
TELECOM	424 679,24 €	0,00 €	55	233 573,58 €
Total	6 010 916,36 €	-526 999,16 €		2 751 884,58 €

Programmes 2023 :				
Programmes	Montant HT	Reste à affecter	%	Paiement 2024
FACE - SECURISATION sout	441 030,52 €	-500,00 €	60	264 318,31 €
FACE - SECURISATION aérien	356 482,39 €	0,00 €	20	71 296,48 €
FACE - EXTENSION	326 008,35 €	-106 000,00 €	50	110 004,18 €
FACE - RENFORCEMENT AERIEN	436 876,79 €	0,00 €	40	174 750,72 €
FACE - RENFORCEMENT SOUT	1 282 352,42 €	77 146,03 €	40	543 799,38 €
FACE - ENFOUISSEMENT	430 814,46 €	10 449,40 €	40	176 505,54 €
FACE - ENFOUI - COMPL	255 000,00 €	-11 923,08 €	55	133 692,31 €
SDE EFFACEMENT	994 352,32 €	0,00 €	35	348 023,31 €
SDE COMPLEMENTAIRE	1 459 418,40 €	0,00 €	30	437 825,52 €
SDE EXTENSION PCT	1 224 970,00 €	0,00 €	40	489 988,00 €
SDE Article 8 RURAL	110 000,00 €	0,00 €	100	110 000,00 €
SDE Article 8 URBAIN	287 000,00 €	0,00 €	50	143 500,00 €
ARTICLE 8 RURAL	315 000,00 €	0,00 €	50	157 500,00 €
ARTICLE 8 URBAIN	188 866,58 €	0,00 €	25	47 216,65 €
TELECOM	810 312,12 €	0,00 €	45	364 640,45 €
FACE sites isolés	32 000,00 €	0,00 €	100	32 000,00 €
FACE MDE	130 000,00 €	0,00 €	70	91 000,00 €
IRVE	700 000,00 €	0,00 €	45	315 000,00 €
Total	8 918 484,35 €	-30 827,65 €		4 011 060,84 €

Programmes 2024 :		mis à jour le 09/01/2024		
Programmes	Montant HT	Reste à affecter	%	Paiement 2024
FACE - SECURISATION sout	500 000,00 €	0,00 €	5	25 000,00 €
FACE - SECURISATION aérien	410 000,00 €	0,00 €	5	20 500,00 €
FACE - EXTENSION	275 000,00 €	0,00 €	5	13 750,00 €
FACE - RENFORCEMENT AERIEN	800 000,00 €	0,00 €	5	40 000,00 €
FACE - RENFORCEMENT SOUT	1 225 000,00 €	0,00 €	5	61 250,00 €
FACE- INTEMPERIES	180 000,00 €	0,00 €	75	135 000,00 €
FACE - ENFOUISSEMENT	525 000,00 €	0,00 €	5	26 250,00 €
SDE EFFACEMENT	600 000,00 €	0,00 €	5	30 000,00 €
SDE COMPLEMENTAIRE	1 400 000,00 €	0,00 €	5	70 000,00 €
SDE EXTENSION PCT	700 000,00 €	0,00 €	5	35 000,00 €
SDE Article 8 URBAIN	230 000,00 €	0,00 €	10	23 000,00 €
ARTICLE 8 URBAIN	600 000,00 €	0,00 €	5	30 000,00 €
TELECOM	600 000,00 €	0,00 €	5	30 000,00 €
FACE sites isolés	100 000,00 €	0,00 €	5	5 000,00 €
IRVE	400 000,00 €	0,00 €	5	20 000,00 €
Total	8 545 000,00 €	0,00 €		564 750,00 €

➤ Recettes prévisionnelles (par autorisations de programmes)

Programme 2020					Total général
PART FACE	PART ENEDIS	PART CME	PAR R2	PART HONORAIRES	
0,00 €	0,00 €	40 632,07 €	39 006,79 €	2 437,92 €	
0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
0,00 €	0,00 €	44 632,07 €	39 006,79 €	2 437,92 €	
					86 076,78 €

Programme 2021					Total général
PART FACE	PART ENEDIS	PART CME	PAR R2	PART HONORAIRES	
293 414,23 €	0,00 €	36 676,78 €	0,00 €	9 902,73 €	
60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 800,00 €	
59 658,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 789,77 €	
112 095,70 €	0,00 €	14 011,96 €	0,00 €	6 305,38 €	
279 777,58 €	0,00 €	34 972,20 €	0,00 €	9 442,49 €	
14 019,33 €	0,00 €	7 548,87 €	0,00 €	1 294,09 €	
0,00 €	0,00 €	12 108,26 €	16 605,61 €	726,50 €	
0,00 €	0,00 €	80 539,87 €	77 318,27 €	4 832,39 €	
0,00 €	36 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €	4 500,00 €	
0,00 €	0,00 €	26 250,00 €	36 000,00 €	1 575,00 €	
0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	28 800,00 €	1 800,00 €	
0,00 €	0,00 €	179 300,00 €	0,00 €	0,00 €	
818 965,75 €	36 000,00 €	475 407,93 €	158 723,88 €	43 968,35 €	
					1 533 065,91 €

Programme 2022					Total général
PART FACE	PART ENEDIS	PART CME	PAR R2	PART HONORAIRES	
238 640,78 €	0,00 €	29 830,10 €	0,00 €	8 054,13 €	
73 840,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 215,21 €	
23 999,95 €	0,00 €	2 999,99 €	0,00 €	1 350,00 €	
360 605,06 €	0,00 €	45 075,63 €	0,00 €	121 704,21 €	
100 757,23 €	0,00 €	54 253,89 €	0,00 €	9 300,67 €	
0,00 €	0,00 €	160 682,62 €	220 364,73 €	9 640,96 €	
0,00 €	0,00 €	225 965,50 €	216 926,88 €	13 557,93 €	
0,00 €	36 313,82 €	54 470,73 €	0,00 €	4 539,23 €	
0,00 €	0,00 €	115 598,94 €	110 974,98 €	6 935,94 €	
0,00 €	10 234,94 €	8 955,57 €	7 369,16 €	1 151,43 €	
0,00 €	93 339,23 €	116 674,03 €	67 204,24 €	12 600,80 €	
0,00 €	0,00 €	233 573,58 €	0,00 €	0,00 €	
797 843,51 €	139 887,98 €	1 048 080,58 €	622 839,99 €	191 050,49 €	
					2 799 702,56 €

Programme 2023					
PART FACE	PART ENEDIS	PART CME	PAR R2	PART HONORAIRES	
211 454,65 €	0,00 €	26 431,83 €	0,00 €	7 136,59 €	
57 037,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 711,12 €	
88 003,34 €	0,00 €	11 000,42 €	0,00 €	4 950,19 €	
139 800,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 194,02 €	
435 039,50 €	0,00 €	54 379,94 €	0,00 €	14 682,58 €	
114 728,60 €	0,00 €	61 776,94 €	0,00 €	10 590,33 €	
86 900,00 €	0,00 €	46 792,31 €	0,00 €	8 021,54 €	
0,00 €	0,00 €	121 808,16 €	167 051,19 €	7 308,49 €	
0,00 €	0,00 €	218 912,76 €	210 156,25 €	13 134,77 €	
0,00 €	195 995,20 €	293 992,80 €	0,00 €	24 499,40 €	
0,00 €	0,00 €	38 500,00 €	52 800,00 €	2 310,00 €	
0,00 €	0,00 €	71 750,00 €	68 880,00 €	4 305,00 €	
0,00 €	63 000,00 €	55 125,00 €	45 360,00 €	7 087,50 €	
0,00 €	18 886,66 €	23 608,32 €	13 598,39 €	2 549,70 €	
0,00 €	0,00 €	364 640,45 €	0,00 €	0,00 €	
25 600,00 €	0,00 €	6 400,00 €	0,00 €	1 600,00 €	
72 800,00 €	0,00 €	9 100,00 €	0,00 €	0,00 €	
252 000,00 €	0,00 €	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €	Total général
1 483 363,85 €	277 881,86 €	1 435 718,93 €	557 845,83 €	114 081,22 €	3 868 891,70 €

Programme 2024					
PART FACE	PART ENEDIS	PART CME	PAR R2	PART HONORAIRES	
20 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	1 125,00 €	
16 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	820,00 €	
11 000,00 €	0,00 €	1 375,00 €	0,00 €	618,75 €	
32 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €	
49 000,00 €	0,00 €	6 125,00 €	0,00 €	2 756,25 €	
108 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 400,00 €	
17 062,50 €	0,00 €	9 187,50 €	0,00 €	1 312,50 €	
0,00 €	0,00 €	10 500,00 €	14 400,00 €	525,00 €	
0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	33 600,00 €	1 750,00 €	
0,00 €	14 000,00 €	21 000,00 €	0,00 €	1 750,00 €	
0,00 €	0,00 €	11 500,00 €	11 040,00 €	575,00 €	
0,00 €	12 000,00 €	15 000,00 €	8 640,00 €	1 350,00 €	
0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
4 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	250,00 €	
0,00 €	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Total général
257 462,50 €	26 000,00 €	159 187,50 €	67 680,00 €	19 832,50 €	530 162,50 €

9 500 000,00 €
9 000 000,00 €
8 500 000,00 €
8 000 000,00 €
7 500 000,00 €

9 040 685,54 €

- 8 817 899,45 €



■ Paiement 2024 ■ Recettes

ANNEXE 3 – Service Eclairage Public

Sommaire

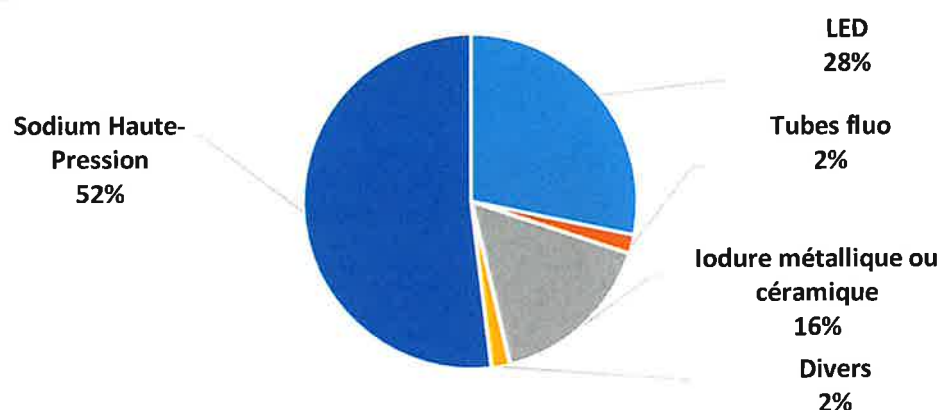
- 1- Situation de l'éclairage public
- 2- Rappel des missions et organisation du service
- 3- Ressources et charges financières ; évolutions des ressources

1- Situation de l'éclairage public (2023)

Le Système d'Information Géographique (SIG) intègre **67 261 points lumineux**, il nous permet de mieux connaître le patrimoine et d'en améliorer la gestion.

Le SDE gère actuellement **60 945 points lumineux** au titre de l'exploitation de l'éclairage public des communes et EPCI.

La répartition par type de source est la suivante :



Le nombre de lampes non conformes aux normes actuelles reste trop important : **1092 points** soit 2 % du parc mais diminue fortement d'année en année (**1 878 en 2022, 2 463 en 2020**) = 658 ballons fluorescents et 434 tubes fluorescents.

2- Missions et organisation du service éclairage public

Depuis 2014, le service est compétent pour l'éclairage public sur toutes les communes des Hautes-Pyrénées à l'exception de Lannemezan et Tarbes.

Le transfert de la compétence éclairage public porte sur tous les aspects : maintenance, exploitation, investissement.

Sur Tarbes, le SDE65 intervient dans le cadre d'une convention de partenariat sur 3 éléments : la gestion du SIG, l'achat des matériels (groupement de commandes) et les travaux en coordination réseaux.

Le SDE65 intervient également sur les zones d'activités d'intérêt communautaire qui dépendent des EPCI (dans le cadre de conventions) et pour le département (éclairages techniques hors agglomérations).

En complément de cette mission obligatoire relative à l'éclairage public, le SDE65 accompagne les communes sur des missions complémentaires d'éclairage :

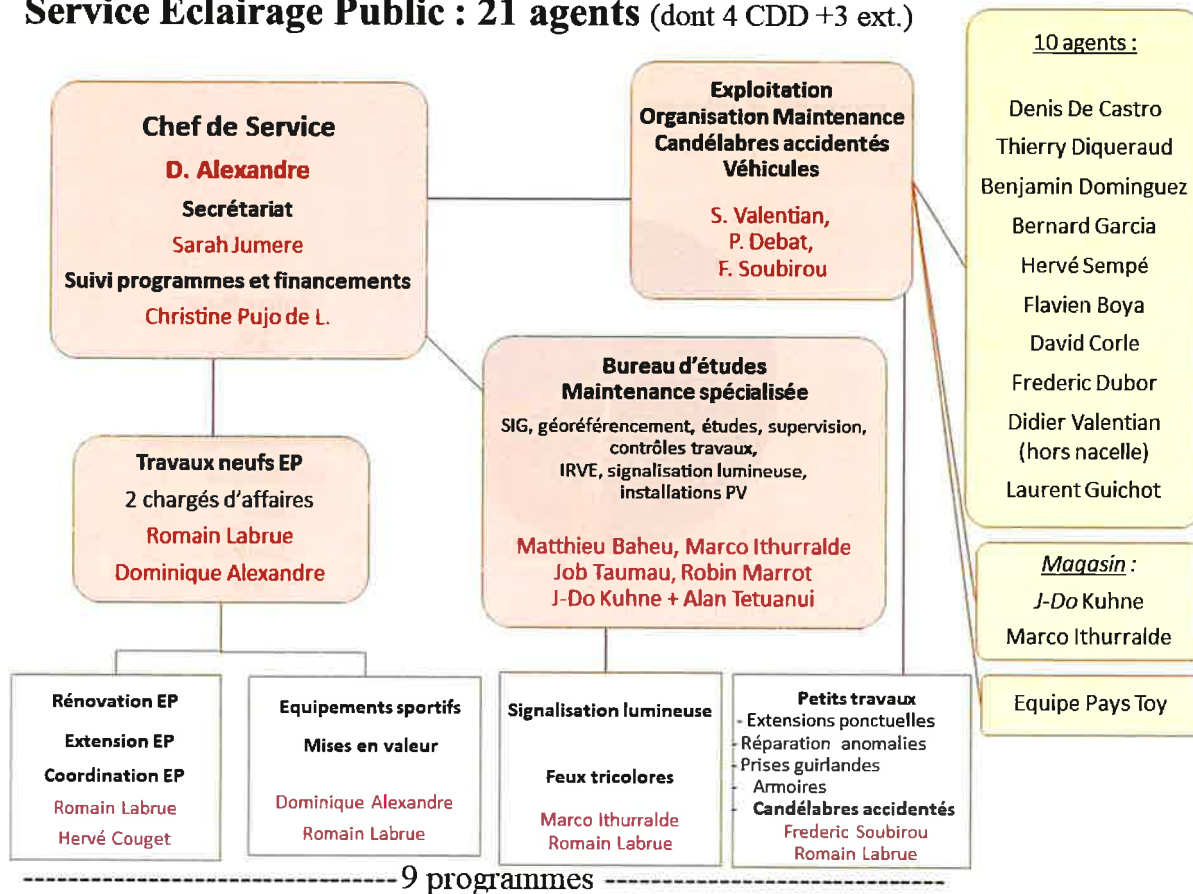
- Mise en valeur de monuments
- Eclairage des terrains de sports
- Illuminations de Noël

Dans le cadre de la modification en cours des statuts, le service développe de nouvelles missions relatives à la maintenance et l'exploitation :

- Des feux de signalisation tricolore
- Des infrastructures de recharge des véhicules électriques
- Des panneaux photovoltaïques

Le service Eclairage public est le plus important du SDE65 puisqu'il regroupe, au 01/01/2023, 21 agents, effectif complété par deux agents du service administratif (comptabilité et secrétariat ; ETP : 1.5) et 1 agent du service Réseaux (ETP : 0.3)

Service Eclairage Public : 21 agents (dont 4 CDD +3 ext.)



3- Ressources et charges financières du service Eclairage Public

3-1 Investissements :

Pour financer les programmes d'investissement, le SDE65 dispose des ressources financières suivantes :

- **Subventions externes :**

Le SDE65 répond à des appels à projets pour aller chercher des financements publics de l'Etat, de la Région. Ces financements sont très variables en matière d'éligibilité et de montant.

En 2023, le SDE65 a été lauréat d'un programme de 4.5 M € pour la rénovation des luminaires routiers à 80 % par Intracting (avance remboursable) de la CDC.

Le SDE65 a également été lauréat au Fonds vert, programme national destiné à accélérer la transition écologique et énergétique, et dispose d'une enveloppe pour la rénovation de l'éclairage public d'un montant de 600 000 euros (1.2 M€ de travaux).

Pour 2024, le SDE65 candidatera à nouveau sur le Fonds vert et sur un nouveau programme Intracting, mais aussi sur un programme de restauration de trames noires.

- **Fonds propres du SDE65 :**

Pour financer ses projets, le SDE65 apporte du financement issu de ses recettes de fonctionnement ou d'investissement. Celles-ci sont issues principalement de 2 ressources :

- La redevance d'investissement de la concession : les travaux de rénovation de l'éclairage public peuvent bénéficier de cette redevance à hauteur de 20 % du montant des travaux dans une limite de 950 000 euros/an environ
- La taxe sur l'électricité : cette ressource stable, de l'ordre de 3 M d'euros / an, est mobilisée pour une partie sur le financement des opérations d'éclairage public. Par contre, seules les communes de plus de 2 000 habitants la reversent.

- **Participation des communes :**

Le règlement financier du SDE65 définit les règles de participation des communes aux investissements. Ainsi, pour les communes reversant la taxe sur l'électricité, le SDE65 peut apporter 50 % de l'autofinancement (hors TVA, déduction faite des subventions publiques) pour les communes reversant la taxe et 25 % pour les autres. Ces aides sont plafonnées à 15 000 euros / commune / an.

- **Fonds de compensation de la TVA :**

Le SDE65 récupère, avec un décalage d'un an, la TVA, au travers du dispositif FCTVA.

Evolutions des ressources financières d'investissement :

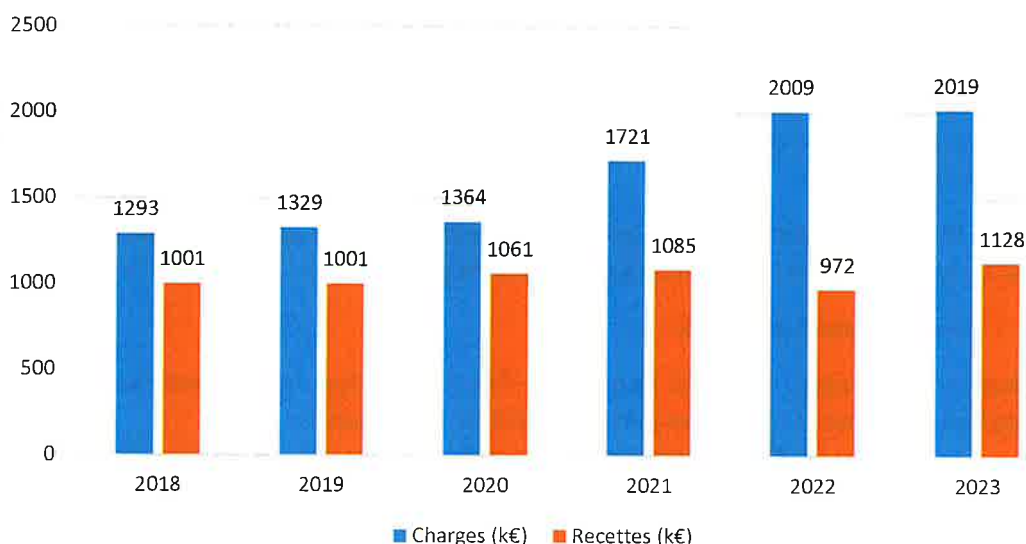
Avec l'annonce du Fonds vert (PLF 2024), ces ressources devraient être en hausse, ce qui permettra d'afficher une ambition forte sur le programme d'investissement.

3-2 Fonctionnement

Le service Entretien est équilibré par les participations des communes et une participation du SDE65 (affectation d'une partie des taxes d'électricité).

Jusqu'en 2020, le SDE65 consacrait de l'ordre de 300 000 € de fonds propres (30 % des charges) pour équilibrer le service Eclairage public. En 2021, ce montant est passé à 650 000 € et en 2022 et 2023 à 1 000 000 €.

évolution du compte d'exploitation - maintenance EP



NB : les charges de personnel incluent également le chef de service et le chargé d'affaires (investissement).

Cette situation s'explique d'une part par :

- la multiplication des tâches,
- les recrutements qui ont dû être faits pour les assurer,
- l'augmentation des charges (achat des lampes et matériels, carburants, achat de véhicules...),
- le nouveau règlement qui fait évoluer depuis 2021 le service de la maintenance curative à la maintenance préventive, ce qui suppose un effort financier sur 4 ans.

Pour rétablir l'équilibre de ce compte et revenir à l'équilibre de 30% de participation du SDE65, il a été décidé en 2023 :

- d'augmenter le montant du point lumineux de 2 € pour les communes rurales et de 2.5 € pour les communes urbaines. Soit une recette de l'ordre de 150 000 € supplémentaire en 2024.
- de reporter les recettes d'ingénierie des travaux neufs à ce compte. Recette de l'ordre de 100 000 €,
- d'affecter la recette de la vente des CEE sur ce service maintenance. Recette de l'ordre de 200 000 €.

En 2023, l'équilibre de ce service a été ainsi réalisé :

Dépenses : 2 019 K€

Recettes : 2 019 k€ Participation des communes : 1 128 k€

Vente des CEE : 220 k€

Recette d'ingénierie : 62 k€

Solde sur Taxe d'électricité : 609 k€

Compte-tenu des perspectives, la participation du SDE65 prélevée sur la taxe d'électricité devrait donc encore baisser en 2024.

ANNEXE 4 – Service Transition Energétique

1- Missions et organisation du service Transition énergétique

Le service a été créé au 1er février 2020, à l'occasion de la réorganisation générale des compétences du SDE65. Il accompagne les communes sur les thématiques suivantes :

- Efficacité Energétique : sobriété énergétique, économies d'énergie, audits énergétiques...
- Achat d'énergies et suivi des consommations,
- Production de chaleur renouvelable – qui dispose d'un budget annexe,
- Développement des énergies renouvelables sur sites isolés,
- Production d'électricité renouvelable – qui dispose d'un budget annexe.

Il est composé de 10 agents, fin 2023, dont :

- 3 agents de catégorie A, dont 2 contractuels (1 administratif et 2 techniques)
- 7 agents de catégorie B, dont 2 contractuels (technique)

2- Ressources et charges financières ; évolutions des ressources

2-1 conseil en énergie :

L'équilibre budgétaire du service CEE est assuré par les ressources financières suivantes :

- Programme ACTEE : 1 ETP + financement à hauteur de 50% des audits énergétiques
- l'ADEME via le programme « Animation Chaleur Renouvelable » assure le financement d'1 ETP
- le restant étant pris en charge par la Taxe sur l'Electricité.

2-2 budget annexe chaleur (2ETP)

L'équilibre budgétaire du Budget Annexe Chaleur Renouvelable est assuré par les ressources financières suivantes :

- ADEME : financement d'1,2 ETP, études, travaux
- Emprunt pour les travaux
- Recettes d'exploitation

2-3 budget annexe- électricité renouvelable (1,5 ETP)

L'équilibre budgétaire du Budget Annexe Chaleur Renouvelable est assuré par les ressources financières suivantes :

- Emprunt pour les travaux
- Taxe sur l'Electricité
- Recettes d'exploitation

2-3 SEML Ha-Py Energies :

Convention de mise à disposition de moyens humains (1.7 ETP) et matériels

- Remboursé par la SEML Ha-Py Energies

